



LE DEVOIR

VOL. XCIII N° 8

LE VENDREDI 18 JANVIER 2002

\$7c + TAXES = 1\$

Canada-États-Unis, même combat

Le gouvernement canadien ne trouve rien de répréhensible dans le traitement réservé aux prisonniers afghans par les États-Unis. Au contraire, il serait disposé à y contribuer en confiant aux Américains tout taliban susceptible d'être capturé par les troupes canadiennes une fois qu'elles seront en poste à Kandahar.

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Ottawa ne semble pas avoir été ému outre-mesure par les images d'hommes cagoulés et enchaînés qui ont été envoyés à la baie de Guantanamo, à Cuba, pour y être enfermés dans des cages. Le comité international de la Croix-Rouge, responsable de ce genre de tâche, est arrivé hier soir sur le site de détention pour mener ses propres observations.

«Est-ce que je crois qu'ils [les États-Unis] respectent la convention de Genève [sur le traitement des prisonniers de guerre]? Oui. Je n'ai aucune raison de croire le contraire», a déclaré le ministre de la Défense nationale, Art Eggleton. «Mais nous voudrions tous prendre connaissance, y compris les États-Unis, des renseignements que fournira le Comité international de la Croix-Rouge après son inspection.»

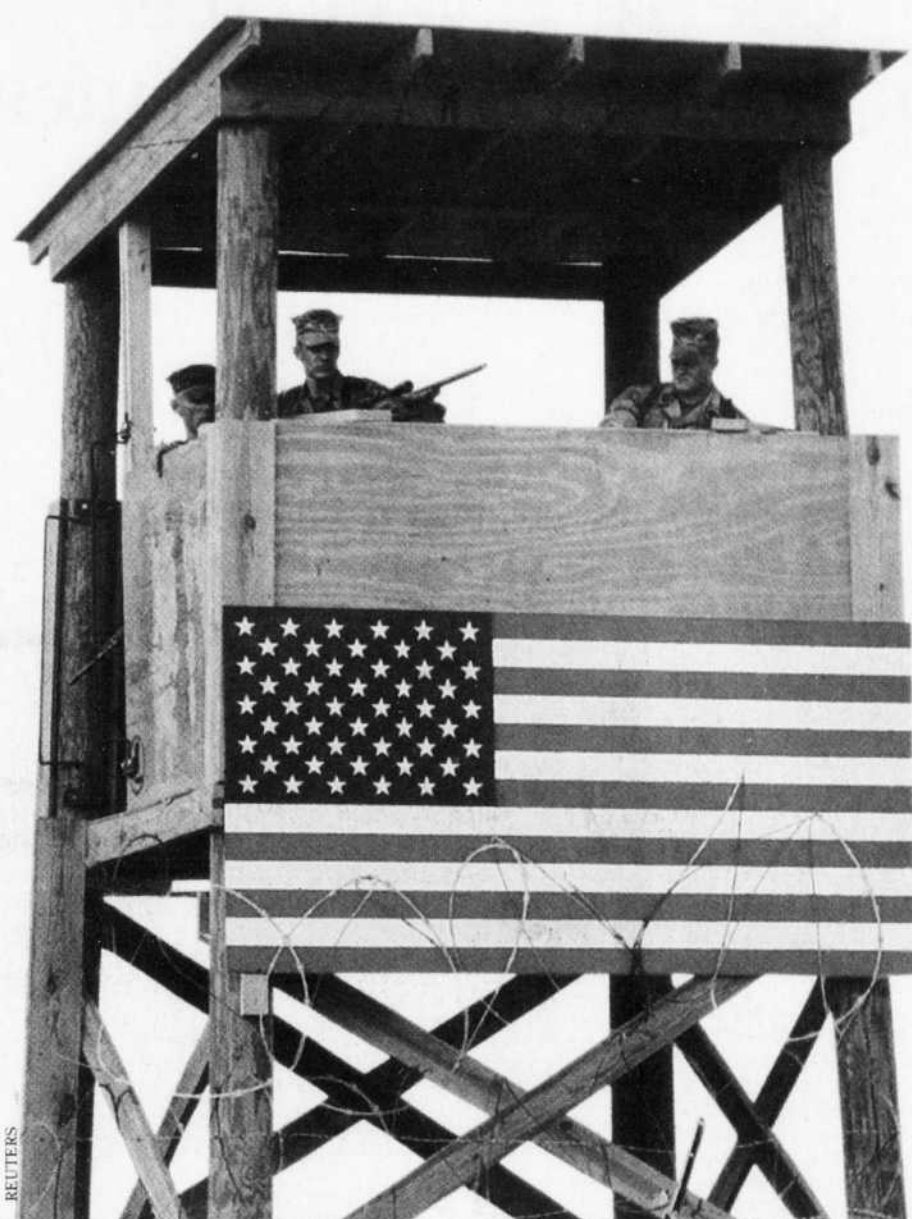
«À quel point compromettons-nous notre souveraineté, notre système de valeurs, notre moralité?»

disent qu'ils appliquent la convention de Genève.»

Les États-Unis ont déjà fait savoir que selon eux, les talibans capturés ne se qualifient pas comme des prisonniers de guerre au sens de la convention de 1950, ce qui leur garantirait un «traitement humain», mais plutôt comme des «combattants illégaux». Ils prétendent toutefois les traiter comme des prisonniers de guerre.

M. Eggleton, qui comparait hier lors d'une réunion exceptionnelle des comités de la Défense et des Affaires étrangères, n'a pas apaisé les craintes des députés de l'opposition et de son propre parti qui se demandent si le Canada devrait cautionner le choix des

VOIR PAGE A 8: COMBAT



REUTERS

Des prisonniers qu'on n'appelle pas par leur nom

GUY TAILLEFER
LE DEVOIR

Les États-Unis sont-ils en train de dérapage dans leur traitement des prisonniers d'Afghanistan qu'ils détiennent à Guantanamo? Alex Brynen, spécialiste du Proche-Orient à l'université McGill, pense que oui.

Au nom de préoccupations de sécurité, dit-il, les «combattants illégaux» que Washington refuse d'appeler des prisonniers de guerre sont détenus dans des conditions qui ne sont pas à la hauteur des protections prévues par le droit international. «Les États-Unis laissent leurs préoccupations de sécurité l'emporter sur leurs responsabilités humanitaires. Ils vont trop loin.»

Alors que la polémique se poursuit sur les conditions de détention et le statut incertain des détenus, une délégation du Comité international de la Croix-Rouge arrivait hier soir à la base américaine de Guantanamo, à Cuba, pour rencontrer individuellement les quelque 80 prisonniers. Leur mission durera environ une semaine. «Les prisonniers sont traités de manière très humaine, a fait savoir à l'avance une porte-parole du Pentagone, et je suis sûre que c'est ce que le CICR va constater.» Pas si sûr. Le CICR est le gardien de la convention de Genève relative aux prisonniers de guerre. En désaccord avec Washington, les détenus sont bel et bien, à son avis, des prisonniers de guerre.

VOIR PAGE A 8: PRISONNIERS

INDEX

7 8313 00068 9	Annouces..... A 4	Idées..... A 7
	Avis publics... B 6	Monde..... A 5
	Bourse..... B 4	Mots croisés... A 4
	Cinéma..... B 8	Météo..... B 2
	Culture..... B 7	C'est la vie..... B 1
	Économie..... B 5	Sports..... B 6
	Éditorial..... A 6	Télévision..... B 7

Les talibans contrôlent toujours les montagnes du sud

AGENCE FRANCE-PRESSE

Paris — Les talibans contrôlent toujours les régions montagneuses du sud et du sud-est de l'Afghanistan et comptent encore des combattants étrangers dans leurs rangs, a affirmé hier le chargé d'affaires de l'ambassade de l'Afghanistan à Paris, Mehrabuddin Mastan.

L'Afghanistan «reste encore à nettoyer complètement. La région comprise entre Farah et Paktia n'est pas nettoyée», a déclaré M. Mastan dans un entretien, en référence à cette région qui s'étend de la frontière iranienne au sud-ouest, à la frontière pakistanaise à l'est, et dont les habitants appartiennent en majorité à l'ethnie pachtoune.

Selon le chargé d'affaires, «il existe encore une situation de guerre» dans cette région. «Les talibans se sont repliés dans les montagnes et certains ont seulement changé d'apparence» afin d'échapper aux forces antitalibanes et aux troupes américaines déployées dans le pays, a-t-il affirmé.

firmé, ajoutant «qu'il y a encore des combattants étrangers» dans les rangs talibans.

M. Mastan, de retour d'un séjour de trois semaines à Kaboul, son premier depuis six ans dans la capitale afghane désertée par la milice islamiste le 13 novembre, a souligné que la sécurité n'est toujours pas assurée le long de la route principale entre Kaboul et Kandahar, dans le sud du pays. Les voyageurs qui empruntent cette route continuent à exprimer leurs craintes, a-t-il dit.

Il a estimé que les dernières poches de résistance talibanes devraient être nettoyées d'ici «deux à trois mois» mais que la normalisation sur le terrain dépendrait largement des succès du gouvernement intérimaire dirigé par Hamid Karzai, en place depuis le 22 décembre.

«Si le gouvernement offre de meilleures conditions, davantage de gens le soutien-

VOIR PAGE A 8: TALIBANS



Des soldats afghans patrouillent dans les rues de Kandahar.

REUTERS

Le dollar plonge

Nouveau creux historique à 62,12 ¢ US

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Dure journée pour le dollar, qui a établi hier de nouveaux creux historiques après avoir momentanément plongé sous les 62 ¢ US. Les économistes étaient à court d'explications devant cette nouvelle glissade d'une devise sans cesse plus marginalisée par rapport au billet vert. «Tout indique que l'on s'en va plus vite que l'on pense vers les 50 ¢ US», a lancé François Dupuis.

L'économiste principal et stratège au Mouvement Desjardins a fait cette déclaration quelque peu par dépit. «Les gens ne veulent plus du dollar canadien. La devise canadienne se fait marginaliser.»

Dans l'entre-séance, à Londres, le dollar est tombé à 61,84 ¢ sous le coup d'une transaction de vente survenue dans un marché peu liquide. Il touchait alors un bas historique, battant l'ancienne marque de 62,29 ¢ établie en cours de séance en novembre dernier. Il est ensuite remonté au-dessus des 62 ¢, mais sans trop de conviction, fermant la séance d'hier à 62,12 ¢ pour se fixer à un nouveau creux historique. La baisse d'hier, de 41 centimes, gonfle à 82 centimes le plongeon du dollar en deux séances.

L'ancienne marque, 62,29 ¢ US, représentait un support. Désormais? «Il n'y a pas vérita-



VOIR PAGE A 8: DOLLAR

L'investissement éthique, c'est payant

Pour l'introduction de facteurs humains dans le monde financier

ÉRIC DESROSNIERS
LE DEVOIR

L'ancien syndicaliste reconverti en grand investisseur se défend comme il peut de poursuivre d'autre but que celui de faire fructifier autant que possible la fabuleuse richesse qui lui a été confiée. Vice-président de la plus importante caisse de retraite des États-Unis, Sean Harrigan n'en participe pas moins à un vaste effort visant à introduire dans le monde financier les facteurs humains, sociaux ou environnementaux.

«Notre objectif, en tant que fiduciaire, est d'accroître autant que possible à long terme l'épargne de nos membres, dit le représentant de la caisse de retraite des employés du secteur public de la Californie (CalPERS) de passage à Montréal à l'occasion d'un colloque sur les investissements ciblés. Mais rien n'empêche qu'un bon investissement puisse avoir des impacts collatéraux.»

Il y a huit mois, CalPERS a commencé l'élaboration d'une nouvelle grille d'analyse qu'il appliquera à ses futurs investissements dans les pays étrangers. La grille précédente tenait uniquement compte des facteurs économiques et financiers habituels. La nouvelle en comprendra trois nouveaux, soit l'interdiction ou non du travail des enfants, le degré de respect des droits civils et la protection de la liberté de la presse.

VOIR PAGE A 8: ÉTHIQUE

LE MONDE

Attentat dans une salle de bal israélienne

■ À lire en page A 5

• LES ACTUALITÉS •

Polémique au sujet des liens du ministre de l'Industrie avec un lobbyiste

Baril se dit victime de tractations politiques

Pauline Marois affirme ne pas vouloir jeter la pierre à son collègue

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le ministre de l'Industrie, Gilles Baril, met sur le compte de la mesquinerie et de tractations politiques à la veille d'un remaniement ministériel les révélations sur ses liens étroits avec le lobbyiste André Desroches.

En vacances au Mexique avec M. Desroches, un ami de très longue date et son organisateur politique dans sa circonscription de Berthier, M. Baril a réagi par la voix de son attachée de presse, Anne-Marie Laurin, à un article de *La Presse* paru hier. Cet article soulignait que le lobbyiste André Desroches monnayait grassement ses entrées auprès du ministre Baril. Des entreprises ainsi que des organismes publics font appel aux services de la firme Oxygène 9 de M. Desroches notamment pour accélérer et obtenir des subventions du ministère de Gilles Baril.

«Si on compare avec Ottawa, à quelques heures du remaniement de M. Chrétien, il y avait un climat

malsain et il y avait toutes sortes de jalousies intestines. On pourrait faire la même analyse au Québec. Ce que M. Baril nous disait au téléphone, c'est qu'il est déçu de voir qu'il y a tant de mesquinerie», a affirmé Mme Laurin sans toutefois préciser de qui émane cette mesquinerie.

La ministre des Finances, Pauline Marois, semble être visée. Mme Marois aurait des velléités de cumuler, comme le faisait son prédécesseur Bernard Landry, les fonctions aux Finances et à l'Industrie, le deuxième poste en importance pour avoir une grande visibilité à travers le Québec grâce à des annonces d'investissements.

Invitée hier à commenter cette porte d'entrée aux officines politiques qu'est le lobbying, Mme Marois n'a pas voulu jeter la pierre à Gilles Baril. C'est «un collègue pour lequel j'ai le plus grand respect, quelqu'un qui agit avec compétence dans ses dossiers», a-t-



Gilles Baril



Pauline Marois

elle dit à la suite d'une conférence de presse à Québec.

La vice-première ministre a souligné que les entreprises, les citoyens et les institutions publiques peuvent avoir accès aux services du gouvernement ou des sociétés d'État sans intermédiaire. Elle a toutefois indiqué que la question d'un meilleur encadrement des activités des lobbyistes «mérite en tout cas sûrement une réflexion». Un tel examen a eu lieu en commission parlementaire et le gouvernement a conclu en 2000 qu'un encadrement du lobbying serait utile mais non indispensable.

Présent à la même conférence de presse, le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, s'est montré très critique, disant voir d'un mauvais œil qu'un ministre ait des liens si étroits avec un lobbyiste qu'il passe ses vacances avec lui. «Celui qui accepte la proximité permanente d'un lobbyiste autour de lui — on a déjà vu

ça souvent à Ottawa — n'est pas sans soulever des problèmes», a-t-il jugé.

De son côté, le ministre des Transports, Guy Chevrette, a refusé de se prononcer sur le travail de lobbyiste et n'entend pas davantage juger ses collègues sur la place publique. «Je trouve toujours déplorable, en politique, qu'il y ait des matamores anonymes qui vous susurrent aux oreilles toutes sortes de choses et qui n'ont pas le courage de s'afficher. [...] Personnellement, je vais en vacances avec les gens qui me plaisent. Je paie mes dépenses et ils paient les leurs. Sur le plan éthique, ça pourrait être questionnable, mais quand il y a des liens d'amitié de 10 à 15 ans derrière... parce que je connais André Desroches et, personnellement, Gilles Baril», a dit M. Chevrette.

Au cabinet du ministre Baril, on souligne qu'aucun contrat n'a été accordé illégalement et que l'intérêt public n'est pas en cause. «Cette amitié n'a justifié aucun octroi de contrat», a répété Mme Laurin.

Avec la collaboration de Mario Cloutier et Robert Dutrisac

EN BREF

L'aide juridique pour les pauvres Hells

(PC) — Les motards criminels qui font actuellement face à la justice sont en droit de réclamer un avocat payé par les contribuables pour les défendre. Il leur suffit de démontrer aux autorités de l'aide juridique qu'ils n'ont pas les revenus suffisants pour acquitter eux-mêmes les honoraires d'un avocat. «Les droits existent pour tout le monde. S'ils prouvent qu'ils n'ont pas de revenus à ceux qui sont chargés d'appliquer les règles de l'aide juridique, ils y ont droit et on leur accorde», a déclaré hier le ministre de la Justice, Paul Bégin, à Québec. Avant d'accorder une aide financière, les fonctionnaires de l'aide juridique examinent les revenus de l'accusé. Si ce dernier peut prouver qu'il gagne moins de 8870 \$ par année, il a droit à un avocat payé par les contribuables. Les autres actifs de l'accusé, dans la mesure où ils existent, seront pris en compte, à savoir les immeubles, les REER, les placements bancaires, etc. Mais s'il n'y a pas de biens à son nom, un accusé sera admissible à l'aide juridique. C'est la règle. Les 17 présumés membres des Hells Angels qui subiront leur procès en mars à Montréal pour trafic de drogues ou complot pour meurtre ont demandé l'aide juridique. On aurait accédé à la requête d'au moins sept d'entre eux, dont Francis Boucher, le fils du présumé chef des Hells Angels, Maurice Boucher, qui habite pourtant une résidence luxueuse.

Des parents acadiens gagnent une première manche en Cour suprême

(PC) — Les minorités linguistiques de tout le pays suivront sûrement de très près le sort qui sera réservé à l'appel de la Fédération des parents acadiens de la Nouvelle-Écosse (FPANE), qui vient d'être accueilli favorablement par la Cour suprême du Canada. L'organisme veut faire reconnaître le droit d'un juge à s'assurer de l'application réelle de son jugement. En juin 2000, le juge Arthur J. LeBlanc, de la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse, statuait que le gouvernement de la province devait mettre sur pied dans les plus brefs délais des écoles francophones homogènes pour les Acadiens qui devaient, jusque-là, se contenter d'écoles mixtes. À la demande de la FPANE, le juge s'engageait à rencontrer régulièrement les deux parties afin de s'assurer de l'application de son jugement. Un an plus tard, la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse renversait en partie la décision du juge LeBlanc, interdisant du coup à un magistrat d'exercer des fonctions de surveillance à la suite d'un jugement. Malgré tout, les enfants acadiens ont franchi les portes des premières écoles homogènes en septembre 2001. La FPANE soutient que, sans cette obligation pour la province de rapporter l'avancement des travaux devant le juge, les écoles se feraient probablement encore attendre. «C'est une question de principe. On n'arrête pas là. On ne veut absolument pas que ce précédent juridique demeure comme il a été établi par la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse. C'est préjudiciable pour les minorités francophones», explique M. Boudreau.

Chevrette veut créer un fonds dédié aux routes

Injection de 1,4 milliard dans le réseau routier en 2002-03

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Guy Chevrette veut créer un fonds dédié au patrimoine routier pour mettre les routes à l'abri des intempéries économiques et des virages gouvernementaux. En confirmant des investissements de 1,4 milliard en 2002-03, le ministre des Transports est allé encore plus loin et a annoncé la création de ce fonds qui stabilisera les investissements annuels du gouvernement.

M. Chevrette en a déjà parlé avec sa collègue des Finances, Pauline Marois, et travaille à attacher les derniers fils qui permettront de créer ce fonds. «Mme Marois est d'accord avec le principe», a-t-on confirmé au cabinet des Finances, mais il reste à déterminer les modalités d'un tel programme.

Le ministre Chevrette dit étudier plusieurs scénarios quant au financement du fonds, taxes existantes ou nouvelles entre autres, mais la décision finale devra être entérinée par les Finances et le conseil des ministres. Ce fonds aiderait, selon lui, le réseau routier québécois à résister aux aléas budgétaires et aux changements de gouvernement.

Devant les représentants de l'Association des constructeurs de route et de grands travaux (ACRGQTQ), le ministre Chevrette a parlé d'investissements routiers qui déboucheront sur l'un «des plus grands chantiers de l'histoire du Québec». Comparativement à l'an dernier, il s'agit d'une augmentation de 58 % des investissements en 2002-03, soit une somme de 1,4 milliard.

Dans la foulée du budget Marois, qui prévoit trois milliards de dollars de plus en 10 ans pour la création de plus de 16 000 emplois, Québec pourra devancer cette année nombre de travaux grâce à de nouvelles procédures d'appels d'offres. Les travaux pourront commencer avec le dégel puisque les appels sur des projets de 350 millions ont déjà été lancés. D'ici la fin avril, Québec vise un total de 825 millions de contrats signés ou en appel d'offres.

Le ministre des Transports est revenu à la charge contre Ottawa



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le budget des investissements routiers a augmenté de 58 % comparativement à l'an dernier.

hier en rappelant les promesses électorales de 3,5 milliards du gouvernement Chrétien. Il dit que la seule réponse financière d'Ottawa se situe à la hauteur de 108 millions, un montant nettement insuffisant pour entreprendre les travaux sur les autoroutes 30, 35, 50, 175, 185 ainsi que sur l'estacade du pont Champlain.

«Ils ne sont pas crédibles, a-t-il lancé à l'intention des politiciens fédéraux. Je vais continuer à les démasquer tant et aussi longtemps que je serai dans ce gouvernement.»

Son plan d'investissement en 2002-03 accorde 160 millions pour la conservation, l'amélioration et le développement du réseau routier dans la région de Montréal. Québec recevra environ 94 millions, mais c'est la Montérégie qui reçoit le plus — près de 216 mil-

lions —, en raison notamment, d'expliquer le ministre, de sa situation stratégique.

Quant à la rue Notre-Dame à Montréal, M. Chevrette maintient sa vision d'un projet d'autoroute encaissée qui, dit-il, est appuyé par tous les milieux concernés. Il entend convaincre le maire de Montréal, Gerald Tremblay, de l'aider à bonifier le projet actuel.

Pierre Delangis, le président de l'ACRGQTQ qui regroupe 400 constructeurs et fournisseurs, a encensé le ministre Chevrette pour être «passé de la parole aux actes» en annonçant le «printemps durant l'hiver» sur les routes. Ancien candidat libéral, contre Guy Chevrette dans Joliette, M. Delangis a assuré le ministre de son appui, notamment sur la création d'un fonds dédié au patrimoine routier.

Affaire Michaud: des associations péquistes reviennent à la charge

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

S'il n'en tient qu'aux associations péquistes de quatre comtés — Anjou, Jacques-Cartier, Mercier et Westmount-Saint-Louis —, l'affaire Michaud reviendra hanter le Parti québécois lors de son prochain Conseil national du Parti québécois les 9 et 10 février prochains.

Les quatre associations de circonscription reprochent au gouvernement de ne pas avoir donné suite à la proposition, adoptée à l'unanimité au Conseil national de juin 2001 et présentée par le Comité national des jeunes (CNJ), voulant qu'une motion de blâme, comme celle votée en décembre 2000 concernant Yves Michaud, ne puisse jamais plus être présentée et adoptée. Ces associations reviennent à la charge avec chacune une proposition exigeant du leader du gouvernement qu'il propose à l'Assemblée nationale de modifier son règlement empêchant l'adoption de motions de blâme contre de simples citoyens, à moins que les privilèges ou l'intégrité des élus ne soient en cause. Dans sa proposition, l'association d'Anjou ajoute: la majorité parlementaire devra procéder à l'adoption dudit règlement malgré l'absence de consentement de l'opposition.

À la fin août, le leader du gouvernement, Jacques Brassard, avait présenté un projet d'amendement du règlement sur les motions de blâme, conformément au souhait des militants péquistes. Mais l'opposition officielle avait refusé d'accorder son appui à cet amendement. Le gouvernement a choisi de ne pas passer outre la tradition qui veut que l'aval de l'opposition soit nécessaire pour changer les règles de l'Assemblée nationale. Au cours de l'histoire du Québec, le gouvernement n'a enfreint cette convention non écrite qu'à cinq reprises. On peut croire aussi que la volonté des élus péquistes d'adopter cet amendement n'était pas particulièrement ferme.

C'est maintenant au comité directeur du Conseil national, puis au comité exécutif, de juger si ces propositions sont recevables. En vertu des règlements du parti, on pourrait invoquer que ces résolutions sont semblables à celle de juin et ne peuvent donc pas revenir au prochain Conseil national.

«Les gens [à la direction du PQ] ne nous prennent pas au sérieux quand on leur dit qu'on va être têtus», a fait remarquer Georges-Étienne Cartier, président de l'association péquiste de Jacques-Cartier. Selon lui, les élus péquistes doivent modifier le règlement de l'Assemblée nationale même si les libéraux s'y opposent. «C'est de la lâcheté. Ils sont tellement enfermés sur eux-mêmes que ça frise l'autisme», estime le militant. «Je les trouve faibles. Je suis tanné de voir le Parti québécois avouer sa faiblesse à tout bout de champ.» Les députés péquistes ont commis une erreur en adoptant cette motion de blâme, qu'ils la corrigent, somme M. Cartier. «Si ce n'est pas de la mauvaise foi, c'est de la niaiserie», a-t-il accusé.

Des découvertes dont on ne disait pas tout.

LES ARCHIVES OUBLIÉES

CE SOIR 19h



Astral Media



Des procès dont on croyait tout savoir.

DOSSIERS JUSTICE

CE SOIR 20h — L'affaire du Juge Flahiff

CANAL
D

Un monde de découverte

• LE DEVOIR •

ACTUALITÉS

Forum Action-Toxico

Une coalition veut redonner le Centre-Sud à ses habitants

Le nouveau groupe dénonce le monopole de l'État sur le choix des priorités communautaires



Christian Rioux

C'est lourd, un flingue!

La lointaine Inquisition qui persécuta les hérétiques aurait laissé des traces jusque dans nos sociétés modernes, disent les historiens. La tradition européenne du juge d'instruction remonterait à cette époque, où l'accusé était présumé coupable des péchés les plus vils et l'enquêteur nommé directement par les représentants du pape.

C'est pourquoi les pays nordiques, qui n'ont pas connu l'Inquisition, n'ont pas de juges d'instruction. En France, ces juges, qui sont en réalité des super-flics, interviennent dans 7 % des affaires pénales lorsqu'un complément d'enquête est jugé nécessaire. Pour les Québécois, pétris de traditions britanniques, cette institution insolite est nécessairement enveloppée d'un parfum de mystère.

Au moment où le plus célèbre des juges d'instruction français, Eric Halphen, vient de claquer la porte du palais de justice, la France s'interroge elle aussi sur cette tradition qui a succédé au «lieutenant criminel» d'avant la Révolution.

Les juges d'instruction, qui ont été depuis dix ans les vedettes des grandes enquêtes sur la corruption politique et le terrorisme, ne seraient-ils finalement que de grands inquisiteurs qui tirent à vue, au mépris de la plus élémentaire présomption d'innocence?

À trois mois de l'élection présidentielle française, la démission du juge Halphen a sonné comme la fin d'une époque. Cet homme de 42 ans a quitté la scène avec la fougue qui a caractérisé ses sept ans d'enquête sur l'affaire des HLM de la mairie de Paris.

Eric Halphen avait hérité du dossier en 1994. Trois ans après l'affaire Urba sur le financement du Parti socialiste, le monde découvrait que la mairie de Paris avait servi à constituer un vaste réseau de financement occulte à l'époque où Jacques Chirac était maire.

Halphen sera le plus flamboyant d'une nouvelle génération de magistrats. Pour une des premières fois, la justice n'hésite pas à s'attaquer à la corruption financière des élites. L'enquête mènera jusqu'à la convocation, au printemps dernier, du président Jacques Chirac, suivie de son refus de comparaître, avec le blanc-seing du Conseil constitutionnel. Halphen, lui, sera harcelé jusque dans sa vie privée.

Devant cet échec patent, son dessaisissement et sa rétrogradation, Eric Halphen quitte le Parquet avec amertume. Il dresse le constat accablant d'une justice à deux vitesses.

«Des gens qui détournent des sommes considérables échappent à tout jugement ou [...] échappent de peines insignifiantes. Pendant ce temps-là, le voleur de sac à main, pour lui, rien n'a changé, il prend toujours ses six mois fermes.»

Le juge compare les dossiers politiques aux dossiers mafieux. «Personne ne parle. C'est une des choses qui m'ont le plus choqué: voir à quel point les hommes politiques en sont réduits à se taire comme de grands truands. Ils sont exactement comme les braqueurs ou les trafiquants de drogue.»

Etrangement, personne ne s'est élevé cette semaine contre ce constat accablant. Personne n'a tenté de prendre la défense de la justice. Ni les magistrats, ni les politiques.

Il est vrai que les pouvoirs d'enquête exceptionnels de ces juges représentent une arme à deux tranchants.

Les fameuses mises en examen pour des peccadilles, souvent suivies d'emprisonnement, peuvent briser des carrières (bien que cela soit de moins en moins vrai, comme le démontrent les blanchiments de l'ancien ministre Dominique Strauss-Kahn et du communiste Robert Hue). Le juge Halphen lui-même n'a pas hésité à prendre des libertés avec la procédure, comme le lui ont régulièrement rappelé ses confrères.

Sauf que dans une société très centralisée où le Parlement a peu de pouvoirs et où la police obéit parfois aux injonctions politiques, le juge d'instruction reste une des garanties de l'indépendance de la justice. Cette institution archaïque frappe parfois à tort et à travers, mais elle est une des rares à exiger des comptes d'une élite habituée à vivre dans l'impunité.

Sans les juges d'instruction, la France n'aurait probablement jamais mis au jour les nids de corruption que furent les affaires Elf et Urba et celle des HLM de Paris. Bref, la société française pratiquerait probablement encore la corruption tranquille qui l'a longtemps caractérisée.

La prochaine élection présidentielle peut-être de cette institution centenaire. Si le pays choisit la voie italienne en reportant au président sur lequel planent des soupçons sérieux et qui refuse de répondre à la justice, on verra de nouveaux mousquetaires enfourcher leur cheval. Parfois même au mépris des lois.

Si la campagne électorale devait se dérouler sur le thème de la transparence et de la moralité, peut-être le pays pourrait-il se permettre plus de sérénité dans l'administration de la justice en mettant fin à cette exception française.

Entre-temps, le juge Halphen prendra le temps d'écrire un second roman. Le premier racontait l'histoire d'un homme accablé qui quittait son lit pour régler ses comptes. La presse y avait cherché en vain des révélations sur les enquêtes en cours. Personne n'avait remarqué cette exclamation du héros, nommé Virgile, qui disait sur un ton aigri: «Dieu que c'est lourd, un flingue!»

Christian Rioux est correspondant du Devoir à Paris.

crioux@ledevoir.com

Fatigués de voir les organismes communautaires jouer les sous-traitants de la Régie de la santé, une poignée de leaders du Centre-Sud s'unissent pour reprendre le contrôle du quartier. Des politiques sociales pour et par le citoyen.

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Le Centre-Sud se prend en main. Une coalition de groupes, de commerçants et de citoyens s'unissent pour redonner au quartier une voix forte, unie et crier à l'État qu'ils n'en peuvent plus de se faire imposer d'en haut des projets de distribution de seringues ou d'aide aux prostituées.

Le quartier se dote d'un Forum Action-Toxico, une sorte de *think tank* réunissant les principaux leaders du Centre-Sud autour d'un but commun: reprendre le contrôle de leur destinée. Le rassemblement est né d'un profond malaise au sein de la population locale, qui perçoit de plus en plus les groupes communautaires comme des «sous-traitants» de l'État. Des groupes contraints de développer des programmes d'intervention en fonction de l'argent disponible et non des attentes de la population, ce qui donne lieu à des situations absurdes. C'est ainsi qu'un programme auprès des jeunes de la rue est passé de la prévention du sida à celle de l'hépatite, il y a deux ans, tout simplement parce que les priorités du gouvernement avaient changé.

Le forum, c'est l'affaire de Pierre Matteau et Normand Senez. Le premier a claqué la porte d'Alerte Centre-Sud l'an dernier en raison d'irréconciliables divergences de points de vue sur les problèmes du quartier. Le second est connu pour ses prises de position tranchées sur l'impuissance du réseau de la santé à cerner et freiner l'essor des drogues par injection dans la région de Montréal.

Pierre Matteau s'en prend à la sous-traitance dans le document de présentation du Forum Action-Toxico. «Le discours qui entoure ce "dumping" est celui du partenariat, mais lorsque c'est le réseau qui décide ce que tu vas faire et avec



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Le projet-pilote sur la prostitution dans la rue avait connu un échec retentissant, rejeté par une bonne partie des citoyens.

combien [...], on ne parle pas de relation de partenariat, mais bien de relation de pouvoir et de contrôle social», écrit-il.

Selon M. Matteau, peu d'organismes communautaires méritent d'être reconnus comme tels aujourd'hui. Un point de vue partagé par André Chauvette, l'ex-directeur du Bunker. «Les organismes communautaires se transforment, ils s'adaptent aux subventions disponibles», confirme M.

Chauvette, qui compte dix ans d'expérience dans le milieu.

Après le retentissant échec du projet-pilote sur la prostitution dans la rue, il y a deux ans, M. Chauvette a passé plus d'un an à consulter les citoyens et la population du Centre-Sud pour voir ce qui clochait, pour comprendre les raisons pour lesquelles les citoyens avaient descendu en flammes une initiative destinée à venir en aide aux prostituées

de la rue au lieu de les emprisonner.

M. Chauvette était sidéré. «C'étaient les plus démunis du quartier qui se plaignaient, pas les "gentrifiés" habitant les condos comme on le croyait. Ils vivaient les mêmes problèmes depuis des années, comme cette dame qui était prise avec une fille qui couchait devant son entrée, jour après jour. Et ces gens ne sentaient aucune écoute à leurs problèmes. Le communautaire, ils ne le portent pas dans leur cœur.»

Le Forum Action-Toxico est né de cette rupture entre le communautaire et le quartier, une déchirure rendue insoutenable par le phénomène de la sous-traitance et le manque d'écoute. À ce jour, le tandem Matteau et Senez a réussi à attirer au sein du forum sept organismes, dont le Centre Saint-Pierre, le CLSC des Faubourgs, Cactus, la Corporation de développement Berri-UQAM. À terme, ils veulent rassembler la police, les résidents et tous les leaders du quartier. Le but? Faire obstacle aux décideurs et leur rappeler qu'une politique publique appartient en définitive aux citoyens. Elle doit être conçue pour eux et par eux.

Le Centre Saint-Pierre a proposé d'héberger le nouveau groupe, qui n'attend que des subventions pour se lancer à l'attaque. «Nous ne pouvons plus demander aux citoyens [...] du Centre-Sud de tolérer l'intolérable. Il faut agir et maintenant», écrit M. Matteau dans une charge à fond de train. Sur 60 pages, il peint avec lucidité la misère humaine enracinée dans le Centre-Sud tout en pourfendant les «fonctionnaires technocrates dont sont remplis les OSBL».

Le Forum Action-Toxico est ouvert à tous ceux qui croient que la répression n'apaisera pas les maux du Centre-Sud et qui perçoivent la toxicomanie comme un problème de santé publique, et non une déviance qu'il faut à tout prix criminaliser. «Les toxicomanes sont avant tout des personnes qui ont besoin d'aide et il faut s'en occuper», dit Pierre Matteau.

Rosaire Théorêt, président de la Corporation de développement Berri-UQAM, souscrit au projet. «Le chef d'orchestre dans le quartier, ce n'est plus le communautaire. C'est la Régie de la santé», dit-il. Il voit dans le Forum Action-Toxico «un réel geste d'empowerment du quartier» qu'il attendait depuis plusieurs années.

Réacteur Candu
vendu à la Roumanie

L'absence d'étude d'impacts sérieuse est dénoncée

LOUIS-GILLES FRANÇEUR
LE DEVOIR

Exportations et Développement Canada (EDC) s'abrite derrière un «simulacre d'étude d'impacts» pour justifier son financement du réacteur nucléaire Cernavoda 2, en Roumanie, ce que la nouvelle société d'État fédérale n'aurait jamais pu faire si le gouverneur Chrétien ne l'avait pas relevée, par amendement législatif, des exigences environnementales applicables aux ministères fédéraux et à leurs sociétés d'État.

C'est une volée de bois vert qu'a essuyée EDC hier de la part de Probe International, un organisme environnemental canadien qui suit à la trace les projets canadiens à l'étranger financés par Ottawa.

L'étude environnementale réalisée par EDC pour le projet Cernavoda 2 CANDU non seulement manque de sérieux sur le plan scientifique, selon Probe International, mais est truffée d'accrocs majeurs aux règles de l'art.

Ainsi, selon Probe International, l'étude d'impacts réalisée par Énergie atomique du Canada limitée (EACL) pour obtenir le prêt de 390 millions de dollars d'EDC «n'analyse pas les conséquences catastrophiques d'un accident nucléaire qui impliquerait des retombées de particules radioactives sur de vastes superficies». De plus, l'étude d'impacts ne contiendrait pas de véritable étude de risques, englobant les causes et les conséquences d'une vaste contamination radioactive. Enfin, cette étude ne tiendrait pas compte de la menace terroriste et de la nécessité de doter la centrale roumaine de règles de sécurité comme celles que le Canada a imposées à ses propres centrales depuis le 11 septembre dernier.

Pire encore, ajoute Patricia Adams, directrice de Probe International, EDC et EACL ont refusé de divulguer la totalité de l'étude d'impacts, un plan d'urgence, des analyses sismiques «crédibles», etc.

La loi fédérale, qui a créé EDC en décembre, a sous-traité cet organisme de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Pour Probe International, c'était inévitable si Ottawa voulait faire passer le projet Cernavoda 2 au profit de l'industrie nucléaire canadienne. Autrement, soutient le groupe écologiste, le projet aurait pu être bloqué par les tribunaux.

En vertu de la nouvelle loi, estime Patricia Adams, EDC peut écrire ses propres règles environnementales, ce qui lui confère une véritable immunité devant les tribunaux.

loto-québec résultats

649 Tirage du 2002-01-16

13 17 18 28 37 44
Numéro complémentaire: 32

GAGNANTS	LOTS
6/6 0	2 000 000,00 \$
5/6+ 7	76 223,60 \$
5/6 181	2 358,30 \$
4/6 10 812	75,60 \$
3/6 212 347	10,00 \$

Ventes totales: 12 623 496 \$

Prochain gros lot (approx.): 5 000 000 \$

Québec 49 Tirage du 2002-01-16

15 17 22 24 32 47
Numéro complémentaire: 37

GAGNANTS	LOTS
6/6 0	1 000 000,00 \$
5/6+ 0	50 000,00 \$
5/6 12	500,00 \$
4/6 896	50,00 \$
3/6 17 715	5,00 \$

Ventes totales: 529 551,50 \$

Extra Tirage du 2002-01-16

NUMÉROS	LOTS
015395	100 000 \$
15395	1 000 \$
5395	250 \$
395	50 \$
95	10 \$
5	2 \$

Le jeu doit rester un jeu

Les modalités d'encasement des billets gagnants passeront au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.

T.V.A. LE RÉSEAU DES MAGASINS DE LOTO-QUÉBEC

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionné en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal, (Québec) H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation	9111-3365 Québec inc. BELL PASTA ET GRILL	5950, boul. Cousineau Saint-Hubert (Québec) J3Y 7R9
9098-4360 Québec inc. CAFE TRATTORIA PANEVINO	1 Restaurant pour vendre	1080, Beaver Hall, Bureau B2-2 Montréal (Québec) H2Z 1S8	5950, boul. Cousineau Saint-Hubert (Québec) J3Y 7R9	Dossier: 1880-053
2858-5487 Québec inc. BAR DU GRIF	1 Bar avec spectacles sans nudité	297, bord du Lac, Pointe-Claire (Québec) H9S 4L4	9105-3975 Québec inc. BAR	775, 1ère Avenue Lachine (Québec) H8S 2S6
9108-9243 Québec inc. AU PETIT BUCK	1 Bar	901, rue Saint-Zotique Est Montréal (Québec) H2S 1M9	9094-9173 Québec inc. RESTAURANT L'AM-BROISE	4020, rue St-Ambroise, Local 140 Montréal (Québec) H4C 2C7
9111-1716 Québec inc. CAFEIN	1 Bar (suite à une cession)	1429, rue Bishop Montréal (Québec) H3G 2E4	2529-5338 Québec inc. CAFE MANIA LES COURS MONT-ROYAL	1455, rue Peel, Bureau 113 Montréal (Québec) H3A 1T5
Tin Thang Phong Nguyen	1 Restaurant pour vendre	477, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2Y 2Y7	Pierina D'Amico RESTAURANT PIVI	915, rue Bélanger Est Montréal (Québec) H2S 1G9
			Claude Provost L'IMAGE	1075, rue Lionel Daurais Boucherville (Québec) J4B 8N5

Québec

LE DEVOIR

LE MONDE

ISRAËL

Attentat dans une salle de bal

Un groupe lié au Fatah revendique cette première attaque contre des civils depuis décembre

AGENCE FRANCE-PRESSE

Jérusalem — Un Palestinien armé a ouvert le feu hier soir dans une salle de bal de la ville de Hadera, au nord de Tel-Aviv, tuant au moins six Israéliens avant d'être abattu à son tour, selon des sources policières.

Il s'agit du premier attentat contre des civils depuis l'appel à l'arrêt des attaques anti-israéliennes lancé le 16 décembre par le président palestinien Yasser Arafat.

Selon un responsable policier, l'homme, armé d'un fusil automatique M-16, a tiré des rafales sur l'assistance qui célébrait la bat mitva (première communion) d'une jeune fille de 12 ans.

Quelque 25 personnes ont été blessées avant que l'assaillant ne tombe sous les balles de la police.

D'après certains témoins, celui-ci aurait lancé des grenades, ce qui n'était toutefois pas établi de façon certaine en raison de l'extrême confusion qui régnait. Trois des blessés étaient dans un état grave, dont un dans un état critique, selon des responsables médicaux.

L'auteur de l'attentat portait sur lui une ceinture d'explosifs mais n'est pas parvenu à l'actionner, selon des témoins. La police n'a cependant pas confirmé ce point.

«Le terroriste a été tué à l'entrée de la salle par des policiers arrivés très rapidement à la rescousse», a déclaré à la presse un officier supérieur de police, le commandant Yaakov Borowski.

«La police israélienne était déjà en état d'alerte dans tout le pays, de crainte d'attentats, mais n'avait pas reçu d'avertissement précis à propos de cette action», a précisé le policier.

L'attentat s'est produit peu après 23h locales dans la salle de spectacle Armon David à la fin de la fête de communion, alors que les invités dansaient.

Un groupe armé lié au mouvement Fatah du président palestinien Yasser Arafat a revendiqué l'attentat.

Un interlocuteur anonyme, parlant au nom des «Brigades des martyrs d'al-Aqsa», a indiqué dans un appel téléphonique à l'AFP que l'un des membres du groupe, Abdelsalam Hassouna, 24 ans, du village Beit Imrin, près de Naplouse, avait commis l'attaque.

«Nous revendiquons l'opération de Hadera, qui a été menée pour venger l'assassinat par Israël de notre leader à Tulkarem, Mohammad Raad al-Karmi», a-t-il déclaré en référence à la mort du chef local des Brigades à Tulkarem, lundi, dans une explosion attribuée à Israël.

Israël considère le président palestinien Yasser Arafat et l'Autorité palestinienne «responsables» de l'attentat de jeudi soir à Hadera et estime que cette attaque, qui a fait sept morts dont son auteur, crée «une nouvelle situation», a affirmé un porte-parole officiel.

La dernière attaque contre des civils en Israël avait eu lieu le 2 décembre, à Haïfa, dans le nord d'Israël, lorsqu'un kamikaze membre du Mouvement de la résistance islamique (Hamas) avait tué 15 personnes en faisant exploser une charge explosive qu'il portait sur lui à bord d'un bus.

Un volcan détruit Goma

Les factions congolaises s'entendent à Bruxelles

D'APRÈS L'AGENCE FRANCE-PRESSE

La lave du volcan Nyiragongo a atteint hier soir le centre de la ville de Goma, à l'est de la République démocratique du Congo, brûlant tout sur son passage et chassant vers le Rwanda tout proche la quasi-totalité des 400 000 habitants, ont constaté des journalistes de l'AFP.

La lave a coupé Goma en deux, selon les témoignages des habitants en fuite. On ignorait encore dans la soirée s'il y avait des victimes, et il se pourrait que des habitants cherchant à quitter la ville aient eu la route barrée par un ruban de lave, selon ces témoins.

«A 20 ou 25 kilomètres devant moi, tout est en feu», a confirmé par téléphone, depuis l'aéroport de Gisenye, Peter Hornby, un officier de la Mission d'observateurs des Nations unies au Congo (MONUC), dont les effectifs ont quitté leur base, proche de l'aéroport de Goma au nord de la ville. Il ne quittera pas Gisenye, a-t-il affirmé, tant qu'il n'aura pas récupéré les 250 Casques bleus marocains de la MONUC qui étaient déployés à Goma. Quelques-uns étaient déjà arrivés au Rwanda jeudi soir, mais les autres étaient bloqués dans le cortège des réfugiés, a-t-il ajouté.

Les participants à la table ronde de Bruxelles sur la République démocratique du Congo (RDC) sont parvenus hier à se mettre d'accord sur les conditions d'un retour à la paix dans leur pays, ce qui laisse espérer une relance du dialogue intercongolais, actuellement en panne.

Après trois jours de discussions, les quelque 80 représentants de partis politiques de l'opposition ou de la société civile, invités à Bruxelles par le gouvernement belge, ont par ailleurs approuvé à la quasi-unanimité un document fixant le cadre à retenir pour le retour à un régime démocratique en RDC, sous le regard de trois observateurs du gouvernement de Kinshasa. «Vous avez fait la preuve que les Congolais entre eux peuvent s'écouter dans la tolérance et le respect mutuel et parvenir aux grandes lignes d'un plan pour reconstruire un État», a déclaré le ministre belge des Affaires étrangères, Louis Michel.

«Après cette réunion, je ne vois pas quels obstacles demeurent à un démarrage réel» de l'action de «facilitateur» du dialogue intercongolais, l'ancien président du Botswana, Ketumile Masire, a-t-il ajouté.

Le ministre belge doit s'envoler dimanche pour le Botswana afin de rendre compte à M. Masire des conclusions de Bruxelles.

M. Michel doit également rencontrer les autorités sud-africaines, qui accueilleront, en principe à la mi-février selon les diplomates belges, la prochaine réunion du dialogue intercongolais.

Besoins financiers du gouvernement afghan

Powell rassure Hamid Karzaï

«Les assurances c'est bien, le cash c'est mieux», dit le représentant de l'ONU

D'APRÈS L'AGENCE FRANCE-PRESSE

Kaboul — La brève visite hier de Colin Powell en Afghanistan, la première d'un secrétaire d'Etat américain en 25 ans, a permis de rassurer le gouvernement intérimaire afghan sur la volonté américaine d'accorder un soutien économique à long terme et d'évoquer les dangers d'un regroupement des talibans sur la frontière est du pays.

L'aide économique à la reconstruction du pays dévasté par 23 ans de guerre préoccupait également les dirigeants de Kaboul. De nombreux Afghans qui ont lutté avec l'aide de Washington contre l'Union soviétique se sont sentis totalement abandonnés et trahis par les États-Unis après le retrait des troupes soviétiques de leur pays, en 1989. Ils redoutent que les nouvelles promesses américaines ne soient de nouveau pas suivies d'effets.

«Et maintenant, je peux leur dire: oui, les États-Unis vont rester avec nous», a déclaré Hamid Karzaï, chef du gouvernement intérimaire de l'Afghanistan, à l'issue d'un entretien au palais présidentiel. Lors de leur entrevue, M. Karzaï, une longue cape verte sur les épaules et une toque sur la tête, a rappelé au secrétaire d'Etat que son administration a des besoins financiers extrêmement urgents.

«Nous serons avec vous au cours de cette crise comme à l'avenir», a répondu M. Powell. «Nous sommes engagés à faire tout ce que nous pouvons pour vous aider en cette période de transition pour un nouvel Afghanistan où l'on pourra vivre en paix, dans la sécurité, où l'on pourra élever ses enfants et rêver d'un avenir meilleur», a-t-il ajouté lors d'une conférence de presse.

«Une question de jours»

Le secrétaire d'Etat américain a affirmé que Washington ferait une contribution «significative», sans en préciser le montant, à la conférence des donateurs pour la reconstruction de l'Afghanistan, qui doit se tenir les 21 et 22 janvier à Tokyo et à laquelle il doit assister. En accord avec les décisions de l'ONU, les États-Unis débloquent bientôt quelque 220 millions de dollars d'argent afghan, gelés depuis 1999, afin d'aider le nouveau gouvernement à éviter la faillite, a poursuivi M. Powell. Le secrétaire d'Etat n'a pas pu dire si l'argent avait déjà été débloquenté mais a estimé que c'était «une question de jours».

M. Powell a quitté l'Afghanistan pour l'Inde hier après-midi.

Il n'y a pas eu de réponse de la communauté inter-



REUTERS

Garde d'honneur pour le premier Secrétaire d'Etat américain à visiter le pays en 25 ans.

nationale à un appel lancé par les Nations unies pour des fonds d'urgence qui permettraient à l'Afghanistan de fonctionner, a cependant annoncé hier un porte-parole de l'ONU. «C'est très décevant», a ajouté Ahmed Fawzi, porte-parole du représentant spécial des Nations unies pour l'Afghanistan, Lakhdar Brahimi, au cours d'une conférence de presse. Selon lui, l'absence de fonds risque de se prolonger jusqu'aux suites de la conférence des donateurs. «Les assurances, c'est bien, le cash, c'est mieux», a dit M. Fawzi après le passage de M. Powell.

Toute promesse faite à Tokyo prendra au moins six mois à être réalisée, estime-t-on généralement à Kaboul. Or, a rappelé M. Fawzi, le gouvernement intérimaire n'a une durée de vie que de six mois.

Un appel d'urgence, lancé juste après les accords interafghans de Bonn signés le 5 décembre, qui avaient mis sur pied le gouvernement intérimaire, n'avaient permis de récolter que 7,3 mil-

lions de dollars sur les 17 promis. Selon le Programme des Nations unies pour le développement, ce montant pourrait toutefois être porté à 9,7 millions de dollars avant la fin de la semaine. Mais cette somme ne suffirait même pas, selon M. Fawzi, à payer les salaires de la fonction publique et de la police pour un mois, alors que les arriérés de salaire sont de six mois.

Au cours de sa visite, M. Powell a partagé avec Hamid Karzaï et trois de ses ministres, Mohammad Fahim (Défense), Abdullah Abdullah (Affaires étrangères) et Yunus Kanooi (Intérieur), l'inquiétude provoquée par une forte concentration de talibans à l'est, dans une zone frontalière avec le Pakistan, selon le porte-parole du ministère des Affaires étrangères, Omar Samad. Les membres du gouvernement ont renouvelé leur soutien à Washington, dont les avions ont bombardé toute la semaine l'est de l'Afghanistan, a-t-on précisé de même source.

L'homme aux souliers explosifs aurait été un «éclaireur» pour Oussama ben Laden

FABRICE ROUSSELOT LIBÉRATION

New York — Le département de la Justice américain en est convaincu: le Britannique Richard Reid, accusé d'avoir tenté de faire sauter le vol Paris-Miami en décembre avec des explosifs dans ses chaussures, est un terroriste membre d'al-Qaïda. Au lendemain des neuf nouveaux chefs d'accusation prononcés contre Reid par John Ashcroft, dont tentative de meurtre et recours à une arme de destruction massive, plusieurs officiels ont ainsi affirmé à la presse américaine que Reid était un «éclaireur» à la solde d'Oussama ben Laden et parcourait le monde afin de déterminer d'éventuelles cibles terroristes.

Officiellement, l'acte d'accusation présenté mercredi par l'attorney général (ministre de la Justice) John Ashcroft souligne seulement que Reid «a suivi des entraînements d'al-Qaïda en Afghanistan à plusieurs reprises». Sans autre précision. L'avocat du Britannique, Tamar Birkhead, a en outre relevé que «l'accusation ne prétend à aucun moment que les crimes [dont sont accusés mon client] ont été com-

mis au nom d'al-Qaïda ou pour soutenir sa cause».

Selon plusieurs sources toutefois, le département de la Justice et le FBI sont actuellement en train de concocter un dossier sur les activités de Richard Reid, qui ne laissent aucun doute quant à son rôle au sein de la nébuleuse d'Oussama ben Laden. Les enquêteurs seraient notamment «sûrs» désormais que Reid est bien le dénommé Abdul Ra'uff, un agent d'al-Qaïda, dont une mission de reconnaissance est détaillée sur le disque dur d'un ordinateur de l'organisation acheté par hasard à Kaboul par un journaliste du *Wall Street Journal*. Le trajet de Ra'uff correspond point par point à celui effectué par Reid l'été dernier, partant d'Amsterdam pour se rendre à Tel-Aviv, puis en Égypte, en Turquie et au Pakistan.

Témoignages

Les autorités américaines disposent aussi du témoignage d'un combattant d'al-Qaïda capturé en Afghanistan, Ibn al-Sheikh al-Libi, et qui a identifié Richard Reid comme étant Abdul Ra'uff. Actuellement détenu à Guantanamo Bay, la base américaine de Cuba, al-Libi dirigeait le camp d'entraînement de Khalden, où Reid aurait appris à se servir des explosifs, et il aurait accep-

té de livrer de nombreux renseignements sur le réseau d'Oussama ben Laden. C'est lui qui a précisé que Reid avait été chargé de «faire de la prospection» pour ben Laden dans plusieurs pays. «C'est une source d'information intarissable», a confié un agent du FBI.

Plusieurs autres prisonniers à Kandahar avaient également affirmé «reconnaître» Reid après son arrestation, fin décembre. Un membre des forces de sécurité israéliennes a quant à lui précisé en début de semaine que son pays «tentait de récupérer un maximum d'information» sur le voyage du Britannique à Tel-Aviv afin de déterminer si ce dernier préparait d'éventuelles attaques en Israël.

A Londres, les autorités essaient de leur côté d'établir avec plus de précisions les liens existant entre Zacharias Moussaoui, le Français inculpé dans le cadre des attaques du 11 septembre, et Richard Reid.

Les deux hommes ont fréquenté la même mosquée et le FBI pense qu'ils étaient en «contact régulier».

Selon John Ashcroft en tout cas, l'inculpation de Reid, qui risque la prison à vie, montre que les États-Unis ne peuvent écarter une possible nouvelle attaque d'al-Qaïda dans les semaines à venir.

Mondial 2002

«Carton rouge au travail des enfants»

AGENCE FRANCE-PRESSE

New Delhi — Les militants indiens contre le travail des enfants ont demandé hier à la Fédération internationale de football (FIFA) d'adresser un «carton rouge» aux équipementiers qui recrutent des enfants dans leurs usines indiennes pour le Mondial 2002.

«Une équipe d'enquêteurs à Jalandhar [État du Pendjab, nord] ont photographié des enfants, certains âgés d'à peine dix ans, en train de fabriquer des ballons portant le logo «FIFA World Cup 2002», a déclaré Kailash Satyarthi, président de la Marche mondiale contre le travail des enfants.

M. Satyarthi a demandé par écrit à la FIFA de prendre des mesures contre les équipementiers qui exploitent les enfants.

«Ils fabriquent des ballons pendant 10 à 12 heures par jour, pour 10 roupies [25 centimes d'euros] l'unité. Leurs doigts sont pleins de cals et de cicatrices à cause des grosses aiguilles. C'est criminel», a-t-il accusé.

Selon Philippe Roy, co-organisateur de la Marche mondiale, la FIFA n'a pas répondu favorablement à leurs appels, malgré les conditions sordides dans lesquelles travaillent les enfants dans les ateliers clandestins de Jalandhar et Meerut.

«Nous avons écrit plusieurs lettres à la FIFA, aversant que la surveillance des entreprises sous licence n'était pas suffisante. Mais ils ont choisi de fermer

les yeux», a expliqué M. Roy, ajoutant que «l'Inde et le Pakistan sont les deux plus gros fabricants pour le Mondial 2002. Nous savons que des milliers d'enfants assemblent des ballons dans ces deux pays».

Selon un rapport publié en 1999 par le ministère indien du Travail, 12 000 enfants travaillaient dans l'industrie nationale d'équipements sportifs.

Michel Zen Ruffinen, le secrétaire général de la FIFA, a récemment déclaré que l'instance mondiale surveillerait si les produits fabriqués pour le Mondial — notamment les ballons et les équipements du corps arbitral produits par Adidas — étaient conformes aux réglementations sur le travail.

Mais pour M. Roy, «Adidas n'a jamais réagi sur le rapport intitulé «La face cachée du football», qui révèle l'exploitation des enfants dans l'industrie du football en Inde».

«Il faut un mécanisme de surveillance plus important pour éliminer le travail des enfants», a-t-il conclu.

Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), il y aurait environ 250 millions d'enfants de 5 à 14 ans dans le monde contraints de travailler et au moins 60 millions utilisés pour des tâches particulièrement dangereuses ou pénibles.

L'OIT lance aujourd'hui une campagne «Carton rouge au travail des enfants» à l'occasion de la coupe d'Afrique des nations (CAN 2002) de football, qui débute demain. Selon l'OIT, l'Afrique compte plus de 80 millions d'enfants au travail.



ARCHIVES LE DEVOIR

Petits doigts et jeu de pieds.

L'Argentine porte un grand coup contre l'évasion fiscale

D'APRÈS L'AGENCE FRANCE-PRESSE

Buenos Aires — L'évasion fiscale, considérée par de nombreux économistes comme l'une des plaies de l'Argentine, est dans le collimateur de la justice du pays qui a perquisitionné plusieurs groupes étrangers, mais aussi de la justice suisse qui a bloqué des comptes de l'ex-président Menem.

Les groupes bancaires espagnol BBVA, britannique HSBC et la compagnie aérienne American Airlines ont été l'objet de perquisitions hier à Buenos Aires, pour leur implication présumée dans des sorties illégales de capitaux estimées entre 10 et 20 milliards de dollars.

Cette série de perquisitions a aussi mené la police chez les sociétés de transport de fonds Prosegur, Firme et Brinks et dans les zones de chargement de fret des aéroports d'Ezeiza et à l'Aeroporque. Le juge fédéral Norberto Oyarbide, qui en est à l'origine, soupçonne ces entreprises d'avoir facilité des transferts illégaux de fonds entre le 20 novembre et le 30 décembre, au beau milieu du chaos argentin.

Dans la seule journée du 30 novembre, appelée «vendredi noir», 4,4 milliards de dollars avaient quitté le pays, selon la Banque centrale. Des premières plaintes en justice avaient alors été déposées pour connaître les conditions, légales ou non, de ces sorties de fonds.

Les deux comptes bancaires bloqués en Suisse depuis septembre et appartenant à des proches de l'ancien président argentin Carlos Menem sont crédités d'un montant avoisinant les dix millions de dollars, a-t-on par ailleurs appris hier de source judiciaire suisse.

Eduardo Amadeo, porte-parole du président argentin Eduardo Duhalde, a annoncé hier à Buenos Aires que Carlos Menem, président de 1989 à 1999, «devait s'expliquer devant la justice» sur la provenance de quelque 10 millions de dollars qu'il possède dans des banques suisses.

É D I T O R I A L

La lapidation du Nigeria

Après avoir été condamnée à mort par lapidation, une Nigérienne défend actuellement sa cause en Cour d'appel. Si elle perd cette manche, elle demandera à la Cour suprême de trancher. En attendant la poursuite du dossier, Safiya Hussein oblige les plus hautes autorités du pays à amorcer un débat qu'elles n'osaient pas mener: l'imposition de la charia n'est-elle pas incompatible avec la séparation du religieux et du politique, telle qu'inscrite dans la Constitution?



Serge Truffaut

Au cours des trois dernières années, douze États de la fédération nigérienne ont remplacé les codes civil et pénal par la charia. Jusqu'à maintenant, le président Olusegun Obasanjo n'a pas osé ouvrir un débat sur cette prolifération qui, soit dit en passant, est concentrée dans le nord du pays, où les musulmans, on s'en doute, sont largement majoritaires. Cette indifférence de la part du président et des principaux leaders du Nigeria était mise sur le compte d'une peur: discuter ouvertement de cette question, c'est prendre le risque d'exacerber les tensions entre les groupes religieux et, éventuellement, de provoquer une guerre civile.

Faute d'avoir ouvert les vannes de la discussion, faute d'avoir obligé les fous de Dieu à respecter l'esprit comme la lettre de la Constitution du Nigeria, les autorités ont encouragé, au fond, les débordements de la barbarie sur la société civile. L'an dernier, on s'en souviendra, une jeune fille avait été condamnée à subir plus de 100 coups de fouet. Aujourd'hui, ce sont donc Safiya Hussein ainsi que son enfant de 11 mois qui subiront peut-être cette abjection qu'est la lapidation.

Les fœdaux qui ont arrêté ce jugement se sont appuyés sur le fait que Safiya Hussein avait eu un enfant hors des liens du mariage, ce qui, selon les diktats contenus dans la charia, est une preuve d'adultère. Hussein avance et assure que cet enfant a été conçu avec son ex-mari. On précise cela parce que la loi coranique permet à un homme d'avoir des enfants avec son ex-femme dans les sept années qui suivent leur séparation.

Cela étant, il faut se demander comment les élus du pays — on pense surtout à ceux qui détiennent les rênes du pouvoir central — pourraient faire l'économie d'un débat, voire d'une confrontation musclée entre les partisans de la laïcité et les fervents militants du prosélytisme religieux, ici musulman. Car l'affaire Hussein met ceci en lumière que les femmes et les non-musulmans subissent quotidiennement les affronts qu'on leur inflige en raison de leurs différences.

Tout, évidemment, découle du Coran. Dans le cas qui nous occupe, deux versets sont plus particulièrement pertinents: «*Les femmes ont des droits, équivalents à leurs obligations, et conformément à l'usage. Les hommes ont cependant une prééminence sur elles. Dieu est puissant et juste.*» Le deuxième précise: «*Quant aux enfants, Dieu vous ordonne d'attribuer au garçon une part égale à celle des filles.*» Par conséquent, cela s'est traduit par ceci: dans les États du Nigeria qui ont imposé la charia, les femmes, lorsqu'il y a séparation ou héritage, obtiennent la portion congrue. Qui plus est, comme les hommes ont une «*prééminence sur elles*», ils peuvent imposer à toutes les Safiya Hussein tout ce qu'ils veulent. Leur folie, comme leur violence ou leur désir.

Le cas Hussein à ceci de tragique qu'il confirme encore une fois que pour les petits adjutants qui adhèrent sans sourcil, sans interroger la parole de Mahomet, «*ce génial imposteur*», comme le qualifia le vieux Voltaire, l'État de droit, le pluralisme et la démocratie sont incompatibles avec le Coran.

Courageux, John McCallum?



Jean-Robert Sansfaçon

Le nouveau secrétaire d'État aux institutions financières internationales, John McCallum, a raison: les taux d'intérêt exigés par les banques sur le solde impayé des cartes de crédit est excessif. Répétons en chœur: 18 %, c'est exagéré!

Ouf! Ça défoule de s'en prendre aux banques! Cela dit, faut-il pour autant demander au gouvernement fédéral de légiférer afin de contrôler les taux d'intérêt du crédit à la consommation?

Depuis longtemps, le crédit à la consommation fait partie de la vie des ménages, mais tous n'en font pas le meilleur usage. En fait, environ six détenteurs de carte sur dix paient la totalité de leur facture à la fin du délai de 45 jours sans intérêt. Pour eux, la carte de crédit est une aubaine puisqu'elle leur permet de gérer leurs affaires de la façon la plus intelligente possible en centralisant leurs paiements et en faisant porter le coût d'un mois de crédit sur le dos de la banque de façon perpétuelle.

Malheureusement pour les autres, ceux qui consomment plus que leur revenu le leur permet, qui négligent de payer leurs comptes à temps, qui choisissent délibérément — ou par paresse! — la carte de crédit plutôt qu'un prêt ou une marge de crédit personnelle, pour tous ceux-là, un taux de 18 % frise l'usure, compte tenu de la chute des taux de base depuis un an.

Dans les circonstances, qui donc peut intervenir? Tout le monde et personne à la fois. Plus les consommateurs se plaignent, plus les banques émettrices devront ajuster leur politique pour tenir compte de la mauvaise réputation qui colle à cette forme de crédit. Puis, avec les changements récents apportés par Ottawa au secteur financier et l'arrivée progressive de plusieurs nouvelles institutions prêteuses, la concurrence devrait jouer sur le prix des produits bancaires.

Mais qu'on ne demande pas à Ottawa de légiférer! Imposer des règles pour éviter l'escroquerie, intervenir par le truchement de la Banque du Canada pour soutenir le dollar ou combattre l'inflation, fort bien. Pour le reste, laissons jouer les lois du marché.

D'ailleurs, en limitant par une loi les profits des banques dégagés du solde impayé des cartes de crédit, on se porterait au secours de la plus mauvaise catégorie de consommateurs, aux dépens des autres clients des banques, puisque ces dernières ne manqueraient pas de se rattraper.

Quant au nouveau secrétaire d'État, John McCallum, la première sortie publique de cet ancien économiste en chef de la Banque Royale lui a valu d'être rabroué par le premier ministre Jean Chrétien. Était-ce un acte de courage de la part de M. McCallum de s'attaquer ainsi à ses anciens patrons ou n'était-ce pas simplement un geste tactique destiné à dissiper les doutes dans l'esprit de ceux qui craignent le conflit d'intérêts chez cet économiste devenu responsable politique d'une industrie dont il est lui-même issu?

jsansfacon@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA

LE 10 JANVIER 1910

FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
 Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
 Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
 Directeur de l'information MICHEL VENNE
 Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
 MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

Enlevez ce foulard

Comme tous les étudiants de Montréal âgés de 18 à 25 ans, je me suis procuré ce mois-ci la carte Privilège afin d'avoir accès au tarif réduit pour les transports en commun. Une fois à la station Berri, je montre les preuves requises et prends place sur la chaise, puis j'attends que l'on prenne ma photo. Le photographe me demande poliment: «*Mademoiselle, vous devez enlever le foulard que vous portez sur votre tête.*»

Un petit foulard qui ne couvre que le dessus de la tête, simplement pour la décoration. J'interroge le photographe sur le motif de sa demande, il m'explique qu'il s'agit d'une loi fédérale qu'il faut respecter. Fort bien, je retire mon foulard, pas la peine de faire des histoires pour ça. Mais je ne peux m'empêcher de me demander: et si j'avais été une musulmane portant le voile, est-ce qu'on m'aurait demandé de le retirer? Il y a bien des musulmanes âgées entre 18 et 25 ans qui étudient à temps plein à Montréal et qui portent le voile; je ne sais pas si elles ont eu le droit de faire prendre leur photo pour la carte coiffées de leur voile qui, malgré sa signification religieuse, demeure un couvre-chef, au même titre qu'un chapeau, une casquette ou un petit foulard de fantaisie. Si elles en ont eu le droit (je dois admettre que je doute du contraire), il s'agit alors de ce que tant de gens se plaisent à nommer de la discrimination basée sur la religion: ça signifierait que celles qui sont de religion musulmane ont droit à un couvre-chef mais pas celles qui sont d'une autre religion.

Je ne sais pas si cela s'applique à la carte Privilège; par contre, je suis de source sûre que dans certaines écoles secondaires, les étudiants n'ont pas l'autorisation de porter un couvre-chef, quel qu'il soit, excepté les musulmanes portant le voile. Loin de moi l'idée de blâmer le photographe, qui ne faisait que son

travail, ou encore ceux qui sont aux postes d'autorité dans les écoles, pour qui la situation que j'ai décrite est sûrement très délicate.

Je voulais seulement citer cet exemple pour illustrer que, parfois, on tolère que certaines communautés ethniques fassent des choses défendues par la loi ou les règlements d'un établissement, et ce, en raison de la religion ou de la culture des communautés en question. Il me semble que ce genre d'attitude correspond à ce que notre société a défini comme de la discrimination, et la discrimination est supposément interdite au Québec.

Par contre, il semble qu'elle soit surtout inacceptable lorsqu'elle brime une minorité ethnique et qu'elle le soit beaucoup moins quand elle brime la majorité québécoise de souche française ou lorsqu'elle favorise une minorité. Il faudrait y réfléchir sérieusement.

Annie-Eve Collin
 Montréal, 15 janvier 2002

Un père toujours rebelle...

Mme Bombardier, je suis le père, toujours rebelle, de la jeune fille que vous avez rencontrée et qui vous a fourni un prétexte à chronique.

Je n'ai jamais eu honte de mon passé, ni de mon présent; j'ai pu avoir et j'ai encore de nombreux et riches échanges avec mes enfants, sans leur imposer ni baptême ni carcan mais en cherchant à sortir des clichés, en favorisant l'ouverture, le pluralisme. Et l'esprit critique, y compris envers leur père afin qu'ils puissent me stimuler et contribuer à ce que je ne m'enroste pas dans cette pensée molle et individualiste que certains anciens «camarades» ont adoptée.

Si mes enfants refusaient d'entrer dans une cathédrale à cause de l'inculture religieuse que je leur aurais communiquée, il s'agirait d'une attitude bornée, sinon dogmatique. Mais il me

semble tout à fait normal et sain qu'ils sortent d'une cathédrale en ayant retenu surtout l'impressionnant talent des artisans du Moyen Âge.

La culture religieuse garde une place parmi les repères historiques; quelle doit être son importance? Quelle place donner à toutes ces autres cultures?

Pourquoi serait-ce une tare que d'œuvrer pour vivre dans une société laïque? Faut-il encore s'en tenir aux visions de Bush et d'Oussama ben Laden, le bien et le mal? Plutôt chercher à élargir les horizons, aimer Bach et Manu Chao, comprendre Louis IX et Gandhi.

André Lavoie
 16 janvier 2002

... Culture religieuse et religion

Cher monsieur, permettez-moi d'abord de vous dire à quel point j'ai eu plaisir à converser avec votre fille, dont j'ai apprécié l'intelligence, la délicatesse et le dynamisme. Je déplore dans ma chronique l'absence de repères religieux chez elle, et voilà que vous interprétez mes propos comme une apologie de la société théocratique et que vous me transformez en allié objective d'Oussama ben Laden.

Vous errez, cher monsieur, et confondez tout. La culture religieuse n'a rien à voir avec l'adhésion à une religion. La culture religieuse est un instrument intellectuel supplémentaire qui permet non seulement d'être impressionné par le talent des artisans du Moyen Âge mais de savoir que ce talent était porté par une foi qui définissait leur imaginaire créateur. Quant à l'amour de Bach, il n'est pas remis en question. Disons qu'ignorer ce qu'est une messe amoindrit la compréhension de ses chefs-d'œuvre.

Denise Bombardier

LIBRE OPINION

Quelle eau pour les citoyens de Sainte-Martine?

GABRIEL GRÉGOIRE

Porte-parole du comité Je bois clair

La lettre du ministre André Boisclair, parue dans *Le Devoir* du 20 décembre dernier en réaction à nos propos, traduit un manque de connaissance du dossier au sein même de son ministère. M. Boisclair aurait pu se distinguer de tous les ministres de l'Environnement qui l'ont précédé en fournissant un état de situation du dossier de Mercier et surtout un calendrier de réalisations pour procéder à la décontamination des lagunes. Afin de le mettre à jour sur ce dossier, je reprends plusieurs points de sa lettre en y apportant des précisions et pour voir si, de fait, toutes les mesures ont été prises afin d'assurer la protection de l'environnement dans la région de Mercier-Sainte-Martine.

Rappelons que le 24 mai 1989, *Le Devoir* rapportait le contenu d'un document produit par Richard Martel, directeur des eaux souterraines du ministère de l'Environnement (MENV), où sont relevés dans les eaux extraites par pompage 61 toxiques dangereux, dont 43 apparaissent sur la liste des 129 polluants prioritaires de l'Environnement Protection Agency (USEPA) et qui sont parmi les plus dangereux. De plus, l'étude note la présence de 13 molécules de la famille des HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques), 15 de la famille des HAM (hydrocarbures aromatiques monocycliques) et 14 composés organiques halogénés, sans oublier des concentrations de BPC.

Tout ce beau mélange contient évidemment plusieurs produits reconnus cancérigènes. La seule présence des dioxines, des furannes et des 1-2 dichloroéthanes dans le magma toxique de Mercier appellait le principe de précaution et, par conséquent, le maintien de la fermeture du puits de Sainte-Martine. Comment le ministre Boisclair peut-il donc autoriser Sainte-Martine à

rouvrir son puits quand ce village se situe à seulement six kilomètres d'un périmètre contaminé d'une superficie de huit kilomètres?

M. Boisclair affirme que le MENV fait preuve de vigilance et de rigueur afin d'assurer que l'eau consommée par les résidents de Sainte-Martine sera de qualité. Si c'était vrai, encore aurait-il fallu qu'il soulève les autres problèmes liés à la qualité de l'eau souterraine dans la région, notamment la salinité, l'usage des pesticides et l'épandage des fumiers. Ne sait-il pas que son propre ministère a condamné en 1989 la nappe phréatique située à un kilomètre en amont de Sainte-Martine à cause d'un taux trop élevé de salinité (parc de maisons mobiles et chemin de la Rivière-des-Fèves)?

Cette eau a été déclarée impropre à la consommation par le porte-parole du MENV à l'époque, Pierre Sourdis. Le 26 mai 1989, *Le Devoir* écrivait que «*dans ce secteur, des concentrations de chlorures atteignent 2650 parties par million (ppm) alors que les critères de sécurité sont fixés à 250 ppm.*»

De plus, on a relevé des concentrations de sodium allant jusqu'à 1510 ppm alors que la norme est de 20 ppm. Il faut noter que le puits de Sainte-Martine est situé en zone agricole. Les contaminants agricoles doivent faire partie de l'analyse de la qualité de l'eau. Or je n'ai vu aucune directive pour les échantillonnages de pesticides pour le puits de Sainte-Martine.

Dans sa lettre, le ministre Boisclair semble trouver normal que l'usine de traitement des eaux souterraines dépasse parfois «*les seuils fixés*». Ne sait-il pas que ces dépassements occasionnels se répètent depuis 1985? Les contaminants ainsi rejetés se retrouvent dans la rivière des Esturgeons, tributaire de la rivière Châteauguay, se dirigeant directement dans l'une de ses plus belles frayères.

Deux spécialistes de l'environnement, Ri-

chard Martel et Pierre Ayotte, affirmaient en 1989 que «*les rejets de l'usine de pompage ne respectent pas tous les critères pour les usages du milieu aquatique établis par les ministères.* [...] *Les solutions pour améliorer le traitement des rejets de l'usine de pompage seront proposées dans l'étude d'Environnement Canada devant être déposée en janvier 1990.*» (*La Presse*, 7 novembre 1989).

Où en est rendue cette étude? Comment son gouvernement peut-il être pris au sérieux lorsqu'il dit avoir demandé à ses fonctionnaires un plan de modernisation de l'usine de pompage pour 2002? Que s'est-il passé de 1990 à 2002?

Je ne pourrais passer sous silence l'aspect juridique du dossier. Je comprends la discrétion du ministre. Ici, son ministère est carrément juge et partie. D'une part parce que ce sont ses fonctionnaires qui ont autorisé les déversements illégaux dans la lagune. D'autre part parce que son gouvernement a été (et serait peut-être encore) actionnaire de Laidlaw par le biais de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Où sont donc ses intérêts? A-t-il toujours l'expertise nécessaire pour assurer une poursuite de qualité alors que son prédécesseur, M. Bégin, a démantelé le contentieux du MENV?

Enfin, qu'est-il advenu de la politique gouvernementale de gestion des déchets lorsqu'on apprend que l'augmentation récente de la capacité d'incinération de Laidlaw s'explique en grande partie par la production accrue de déchets chez Bombardier-Canada? Il semble en effet qu'on brûle à Mercier 40 000 litres (de quatre à cinq camions-citernes) par jour de déchets provenant de Bombardier-Canada. Qui sera le prochain industriel à venir justifier l'existence de Laidlaw? Et que dire de l'incurie du gouvernement de laisser ainsi se répandre des poussières toxiques dans l'un des plus beaux maraichers de l'Amérique du Nord, appelé «le jardin du Québec»?

I D É E S

Le clonage en France



En septembre 2000, le veau Starbuck II, clone du célèbre taureau reproducteur, était présenté aux médias. Après la brebis, le porc et la vache, voici venu le tour, semble-t-il, de cloner l'homme.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le biopouvoir à l'assaut des lois de bioéthique

La concurrence des laboratoires enjoint de légaliser au plus vite l'expérimentation et l'exploitation industrielles des embryons humains

L'article qui suit a été publié hier dans le quotidien Le Monde.

Nous avions eu le mouton, le cochon et la vache; voici enfin venu le tour de l'homme: la course au clonage humain industriel est lancée après l'annonce, largement médiatisée, du «premier clonage d'embryons humains» aux États-Unis — même si, une fois de plus, un soupçon demeure sur la réalité du succès de l'expérimentation. Le «coup» publicitaire se pare, bien entendu, des services que la technique promet de rendre à la santé, mais il cache mal les visées commerciales dont celle-ci est l'enjeu. Et quiconque exprime des doutes sur l'intérêt, le bon sens, le coût et surtout la transgression à l'œuvre dans ce type d'expérimentation est aussitôt classé parmi les obscurantistes.

Dans cette véritable confusion des repères et des valeurs, il est urgent de savoir où on en est du côté français. En vue de la révision des lois de 1994 dont le Parlement discute, un projet a été préparé par les ministères compétents. Entre autres nouveautés, la procréation humaine serait placée sous le contrôle d'une instance technique, «l'Agence nationale de la procréation humaine»: Orwell et Huxley au Panthéon des comités d'éthique et le biopouvoir sanctifié par la loi, des scientifiques détermineraient les normes biologiques applicables, comme pour les espèces animales, à la reproduction de l'espèce humaine.

Or les points qui ont fait l'objet de critiques dès 1994 resteraient, eux, inchangés: il sera toujours légal de prélever des organes sur des personnes décédées, même si elles n'y ont pas consenti de leur vivant et si leur famille y est opposée; le don de sperme et d'ovocytes sera toujours anonyme, malgré la revendication croissante d'un «droit à connaître ses origines»; surtout, l'évaluation des résultats des nouvelles techniques de procréation, théoriquement obligatoire et organisée, ne donnera toujours pas lieu à une information utilisable par les patients (ou clients) potentiels.

Quant au clonage, à quelques mois des échéances électorales, personne ne s'engage et la confusion semble sciemment entretenue de tous côtés: la loi rendra-t-elle possible ou non la création d'embryons uniquement destinés à servir de matériel de recherche et de matière première pour l'industrie pharmaceutique? Le premier ministre a commencé par se déclarer favorable, puis il a exprimé quelques réticences, précédées par celles du chef de l'Etat. En attendant, certains biologistes se sont déjà mobilisés autour d'un manifeste pour exiger l'importation de lignées de cellules souches embryonnaires sous peine de priver la France des recherches à mener dans ce domaine évidemment prioritaire.

L'enjeu véritable du débat saute aux yeux: la concurrence des laboratoires enjoint de légaliser au plus vite l'expérimentation et l'exploitation industrielles des embryons humains.

Il s'agit essentiellement de revenir sur le statut dont le législateur de 1994, bien qu'il s'en soit défendu, avait doté l'embryon en créant dans le code civil une nouvelle catégorie, celle «d'être humain dès le commencement de sa vie». Il en résultait cette distinction entre deux catégories distinctes: d'un côté, la personne, investie dès sa naissance de tous les droits fondamentaux, caractérisée par le concept de dignité humaine et par le droit à la vie; de l'autre, l'être humain, investi seulement d'un droit au «respect» et ne bénéficiant pas du droit à la vie. Le législateur avait ainsi construit un régime juridique spécifique destiné à démontrer point par point que l'embryon n'est pas une chose: il ne peut être utilisé ni *a fortiori* conçu aux seules fins de servir à une expérimentation, pas davantage dans un but industriel ou commercial.

Légitimer le clonage dit thérapeutique serait acquiescer à la division des embryons en deux sous-catégories: les uns, conçus à des fins de procréation, continueraient d'appartenir à la communauté des humains; les autres, utilisés pour l'expérimentation et «jetés» après usage, ou transformés en médicaments par l'industrie pharmaceutique, seraient hors norme humaine.

Que resterait-il alors des précautions prises pour rattacher l'embryon à l'ensemble de l'humanité? Une «personne humaine» ne surgit pas miraculeusement du néant ou de la chose, elle est inscrite dans ce continuum. Or la conception d'un embryon destiné à la seule expérimentation ou à sa transformation en médicament implique un passage de l'être à la chose — cette réification que chacun proclamerait vouloir éviter. Si des embryons humains sont créés à seule fin de servir de matériel d'expérimentation ou de soins, à quoi bon parler de bioéthique?

Voilà qui conduit à rappeler que le débat éthique doit aussi porter et avec plus de rigueur sur le terrain scientifique. Les «avancées thérapeutiques», trop rapidement annoncées, demeurent en fait incertaines, et les espoirs placés dans une «médecine régénérative» issue des cellules de l'embryon humain ne reposent aujourd'hui sur aucune preuve. Le discours mobilisateur des biologistes passe très légèrement sur ces réserves, et plus légèrement encore sur le fait que l'embryon n'est pas la seule source de ces cellules souches tant convoitées: moelle, placenta, cordon ombilical et, de plus en plus, de nombreuses cellules-souches de l'adulte constituent autant de sources utilisables. En d'autres termes, il n'y a aucune urgence à légitimer ce que Didier Sicard a appelé «le franchissement du seuil de la vie hors norme» (Le Monde, 6 décembre 2001).

Au contraire, il est absolument indispensable d'évaluer d'abord, de manière plus rigoureuse et contradictoire, la pertinence scientifique des moyens sollicités par la recherche biomédicale; de prouver que la recherche sur l'embryon humain s'impose par rapport à la recherche sur l'embryon animal; de démontrer que les cellules-souches de l'embryon sont plus efficaces que celles de l'adulte; d'énoncer et de discuter les conditions dans lesquelles les ovocytes des femmes seraient acquis pour procéder au clonage à des fins thérapeutiques; d'expliquer comment on pourrait disposer d'ovules en abondance, quand on sait que des femmes sont déjà utilisées pour «fournir le matériel» en ovules; d'apprécier les conséquences de cette exploitation d'ovules produits en abondance, face à la perspective de la sélection humaine par l'eugénisme consensuel (le tri des embryons), autant qu'à celle du clonage «reproductif»; de mesurer le coût de ces pratiques du point de vue collectif d'une politique de santé, etc. Autant de questions en suspens, auxquelles il est essentiel de réfléchir autrement que dans la prétendue urgence de faire face à la concurrence des spécialistes et des laboratoires.

Dans ce contexte, rien ne justifie que l'institution scientifique, les laboratoires publics et privés ni, à plus forte raison, leurs bailleurs de fonds échappent à la critique. Rien surtout ne dispense le politique de soumettre l'intervention scientifique à un débat qui ne soit pas réservé au cercle étroit de quelques experts devenus lobbyistes parmi d'autres. Si beaucoup d'instances sont consultées (Conseil d'Etat, Comité consultatif national d'éthique, Office parlementaire d'évaluation des choix technologiques, Académie de médecine, etc.), on y retrouve toujours les mêmes experts, juges et parties des techniques qu'il leur est demandé d'évaluer, et l'on y retrouve toujours les mêmes arguments, parmi lesquels, bien sûr, celui de la concurrence entre spécialistes, entre institutions scientifiques, entre entreprises commerciales et entre nations.

Qu'en est-il alors du statut de la science en démocratie et de la démocratie elle-même? Faut-il vraiment, sous couvert de concurrence internationale, aligner les choix nationaux sur ceux des pays les plus laxistes? En somme, à la science globale correspondrait l'éthique globale: pas d'«exception culturelle» en la matière, la procréation moins que le cinéma? Aux termes de la loi de 1994, le travail de révision était censé ne modifier la loi que sur certains aspects techniques, dont une évaluation rigoureuse aurait montré les défaillances. Tel qu'il serait imposé par les spécialistes, le projet de révision en modifierait le fondement anthropologique le plus important: l'unité de la vie humaine et — du serment d'Hippocrate au code de Nuremberg — le refus de traiter un être humain comme une chose. Mais peut-être est-ce à ce type de société et d'humanité que le biopouvoir entend soumettre la France et avec elle l'Europe?

Les personnes suivantes ont signé ce texte: **Nicolas Aumônier**, professeur de philosophie à l'École supérieure d'art appliqué Duperré; **Florence Bellivier**, professeur de droit à l'Université Paris-XIII-Villetaneuse; **Grégory Bénichou**, enseignant à l'ESSEC; **Laurence Gavarini**, sociologue, maître de conférences en sciences de l'éducation à l'Université Paris-VIII; **Catherine Labrusse-Riou**, professeur de droit privé à l'Université Paris-I-Panthéon-Sorbonne; **Hervé Le Meur**, chargé de recherche en mathématiques au CNRS; **Jean-Jacques Salomon**, professeur honoraire au CNAM; **Jacques Testart**, généticien, directeur de recherche à l'INSERM; **Michel Tibon-Cornillot**, maître de conférences en anthropologie des techniques contemporaines à l'EHESS; **Monette Vacquin**, psychanalyste; **Louise Vandaelac**, sociologue, professeur en sciences de l'environnement à l'Université du Québec à Montréal.

Convention de Genève

La protection des «combattants illégaux» de Rumsfeld

MARCO SASSOLI

Professeur au département des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal

Le 11 janvier 2002, les premiers membres d'al-Qaïda et des talibans ont été transférés par les États-Unis sur leur base militaire de Guantanamo, à Cuba. Le secrétaire à la Défense, Donald Rumsfeld, a expliqué qu'il ne s'agissait pas de prisonniers de guerre mais de «combattants illégaux», auxquels les conventions de Genève ne s'appliquaient pas. Il annonça que les États-Unis les traiteraient néanmoins, dans la mesure où c'était approprié («where appropriate»), selon ces conventions.

Ces conventions engagent les deux parties d'un conflit armé, indépendamment de qui peut exercer son droit à la légitime défense. Dans leur intégralité, les conventions, et en particulier le statut de prisonnier de guerre qu'elles prévoient, ne s'appliquent toutefois qu'aux conflits armés internationaux. La guerre contre l'Afghanistan est un tel conflit puisque les talibans, en exerçant le contrôle sur plus de 90 % du territoire afghan, constituaient le gouvernement effectif de cet Etat. Les États-Unis ont d'ailleurs invoqué leur droit à la légitime défense non seulement contre le groupe non étatique d'al-Qaïda mais également contre les talibans. En effet, il ne fait pas de doute que la «riposte» des États-Unis visait également ces derniers.

Combattants ou civils

Les personnes qui, pendant un conflit armé international, tombent au pouvoir de l'ennemi ou bien sont des combattants — qui deviennent des prisonniers de guerre (selon la III^e Convention de Genève du 12 août 1949 relative au traitement des prisonniers de guerre) — ou bien ne sont pas des combattants — et elles deviennent des civils protégés (selon la IV^e Convention de Genève du 12 août 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre). Personne n'est entre les deux catégories. Les civils qui participent directement aux hostilités perdent toutefois la protection prévue par le droit humanitaire pendant la durée de leur participation. Des qu'ils tombent au pouvoir de l'ennemi, ils sont de nouveau protégés par la IV^e Convention. Cette protection n'exclut pas qu'ils puissent ou doivent même être punis pour leur participation directe, pour des crimes de guerre ou pour d'autres crimes.

Des combattants sont des membres de forces armées d'une partie dans un conflit international. Au pouvoir de l'ennemi, ils deviennent des prisonniers de guerre. Les combattants des talibans comptent parmi ceux-ci, et cela, comme la III^e Convention le précise, bien qu'ils «se réclament d'un gouvernement ou d'une autorité non reconnus par la puissance détentrice». Ils conserveraient leur statut de prisonniers de guerre même s'ils avaient commis des crimes de guerre ou d'autres crimes et resteraient protégés par la III^e Convention même en cas de condamnation.

Puisqu'ils sont des combattants, il n'est pas admissible de les punir pour le seul fait d'avoir participé aux hostilités contre les États-Unis s'ils ont respecté le droit humanitaire. En tant que prisonniers de guerre, ils peuvent être internés dans un camp, mais non dans une prison, en dehors de l'Afghanistan et des États-Unis.

Les membres d'al-Qaïda

En ce qui concerne les membres d'al-Qaïda, les États-Unis les rattachent apparemment à l'Afghanistan. Autrement, ils n'auraient pas pu, à la suite des attaques effectuées par des membres de ce groupe, diriger leur légitime défense contre l'Afghanistan. Objectivement, il est tout de même difficile de considérer al-Qaïda comme une force armée afghane. Ses membres seraient des lors plutôt des civils qui ont participé (illégalement) au conflit. Les «combattants illégaux», dans ce sens, sont protégés par la IV^e Convention s'ils tombent au pouvoir de l'ennemi.

Toutes les personnes capturées par les États-Unis en Afghanistan, qui ne sont pas des combattants selon ce qui précède, sont des civils tombés au pouvoir de l'ennemi dans un territoire occupé. Quoi qu'on leur reproche, elles sont protégées par la IV^e Convention. Elles peuvent être jugées par des tribunaux militaires des États-Unis pour des violations du droit international, par exemple en cas de participation (illégal pour des civils) à des hostilités, mais uniquement en Afghanistan (article 66 de la IV^e Convention). Quant à leur destin futur, l'article 76 de la IV^e Convention statue: «Les personnes protégées inculpées seront détenues dans le pays occupé et si elles sont condamnées, elles devront y purger leur peine.»

En conclusion, seuls des prisonniers de guerre peuvent être détenus à Guantanamo. Afin d'éviter un affaiblissement ultérieur du droit international humanitaire, les États-Unis devraient les reconnaître comme tels. Etant donné que les parties aux conflits actuels se considèrent souvent mutuellement comme criminelles, il est essentiel pour la survie du droit international humanitaire, et conforme à sa lettre et à son esprit, de reconnaître son applicabilité juridique dans un tel cas. Des soldats américains risquent également de tomber un jour au pouvoir de forces armées qui considèrent les États-Unis et leur politique comme criminelles. Il est essentiel pour eux qu'ils soient qualifiés de prisonniers de guerre et non pas de «combattants illégaux». Nous espérons que l'analyse approfondie que Rumsfeld a promise de la part de ses juristes mène à la même conclusion.

Le Canada, engagé à ses côtés, pourrait le lui rappeler, que ce soit dans l'intérêt des soldats canadiens, ou alors pour remplir son obligation, prévue à l'article 1 des conventions de Genève, non seulement de respecter mais également de «faire respecter» ces conventions «en toutes circonstances».

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Valérie Dufour (général), François Cardinal (actualité municipale), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (editorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoit Munger (responsable du site Internet), Dominique Reny, Josée Boileau, Eric Desrosiers, Pauline Gravel (scientifique), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Michel Garneau (cartographie), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Ducloux et Christine Dumazet (reluctants), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies), à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (musique), Caroline Monpeit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lacombe (arts visuels), à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Claude Lévesque, Claude Turcotte, René Lewandowski; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (editorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétariat à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy (commiss). La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlene Côté, Martin Fournier, Veronique Geraud, Anouk Hurburt, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Rielland, (publicitaires), Laurence Theriault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires). LA PRODUCTION: Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bodard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danièle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yanick Martel, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE: Linda Theriault (responsable intérimaire), Hélène Gervais, Mari-Eve Santerre, (responsable de la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION: Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Belliveau (secrétaires administratives), Danielle Laperrière, Caroline Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR: Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

ÉTHIQUE

SUITE DE LA PAGE 1

Sean Harrigan préfère encore une fois justifier ces changements par des raisons purement économiques. «Ces nouveaux facteurs sont indicatifs du climat social d'un pays. Les risques d'instabilité économique et sociale sont plus grands là où certains principes ne sont pas respectés.» Il prévoit toutefois que l'application de ces nouveaux critères d'évaluation ne disqualifieront probablement pas tellement de pays. «La grande majorité devrait passer. Les exclus risquent d'être la Birmanie, peut-être la Chine...»

Il faut dire que cette dernière initiative de CalPERS ne vient que s'ajouter à une série d'autres. Comptant 1,2 million de membres et un actif de 170 milliards \$US (275 milliards \$CAN), la caisse de retraite est bien connue pour son palmarès des dix grandes entreprises américaines les plus mal gérées, palmarès qui administre chaque année de magistrats gifles ayant souvent pour effet un redressement spectaculaire des performances des compagnies montrées du doigt.

La caisse de retraite s'est révélée également une farouche partisane d'une plus grande participation des actionnaires dans la gestion des entreprises. «Les investisseurs institutionnels peuvent avoir une influence importante sur le fait que les actionnaires se comportent et soient reconnus comme les véritables propriétaires des compagnies», dit Sean Harrigan.

Cet activisme au sein des assemblées d'actionnaires a constitué l'un des moyens privilégiés par CalPERS pour encourager la prise en compte par les compagnies de leurs responsabilités sociales. De façon générale, affirme Sean Harrigan, la caisse de retraite n'investit que dans des entreprises qui respectent les fameux «principes de Sullivan» établis au moment de la lutte au régime de l'apartheid sud-africain. En y souscrivant, une entreprise s'engage notamment à respecter la liberté d'association de ses employés, à offrir un cadre de travail sécuritaire, à assurer un revenu décent et à ne procéder à aucune discrimination.

Il arrive toutefois que l'on décide d'investir quand même dans une compagnie, en se fixant comme objectif de la changer de l'intérieur. On s'appuie alors sur l'activisme des autres actionnaires. «On essaie tout d'abord de convaincre le conseil d'administration qu'il serait de l'intérêt de tous de changer certaines pratiques, explique-t-il. Si ça ne fonctionne pas, on durcit le ton.»

Tous les gestionnaires de fonds ne se défendent pas autant que Sean Harrigan de ne pas seulement poursuivre des objectifs financiers. Ils auraient même au contraire de quoi s'en vanter s'il faut en croire une récente compilation de leurs rendements au Québec depuis le 11 septembre.

Réalisé par le Groupe investissement responsable de la firme de courtage Demers Conseil, l'étude révèle en effet qu'une majorité de la vingtaine de fonds dits «responsables» ou éthiques qui sont offerts aux investisseurs québécois ont affiché de meilleurs résultats que la moyenne générale. Le rendement moyen des fonds responsables aurait été positif de justesse (+0,8%) durant les trois derniers mois alors que le rendement moyen de l'ensemble des fonds aurait été légèrement négatif (-0,35%).

«Ces résultats sont essentiellement dus à une conjoncture particulière, reconnaît le directeur du Groupe, François Rebello. Ils s'expliquent par le fait que les fonds responsables sont largement constitués de titres technologiques et qu'au lieu de les vendre lorsque c'était la débâcle, les gestionnaires ont été patients et profitent aujourd'hui de leur remontée.»

Cela s'explique également par le fait que la plupart des autres fonds ont accusé le coup, au cours des dernières semaines, de la chute des actions dans le domaine pétrolier, un secteur traditionnellement boudé par les fonds éthiques. La performance de ces derniers apparaît d'autant plus remarquable à François Rebello qu'ils ne profitent pas, encore une fois par définition, du regain d'activités observé dans le domaine de l'armement.

«En fait, ce que les recherches démontrent surtout, c'est qu'à long terme les fonds responsables offrent sensiblement les mêmes rendements que les autres, les différences observées relevant beaucoup plus de la qualité des gestionnaires en présence que du retrait de leur portefeuille d'un secteur économique ou de quelques entreprises en particulier.»

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

Américains en leur remettant ses prisonniers.

«Plus je vous écoute parler, plus je suis inquiet», lui a lancé son collègue libéral John Godfrey. «Qu'arrivera-t-il si nous prenons part à une opération conjointe au cours de laquelle notre partenaire agit d'une manière que nous trouvons inacceptable? À quel point compromettons-nous notre souveraineté, notre système de valeurs, notre moralité, en disant: "Eh bien, c'est ainsi qu'ils traitent les prisonniers"? Je ne crois pas que ce soit une question triviale. [...] La façon dont nous agissons sur la scène internationale est une expression de ce que nous sommes.»

M. Godfrey dit ne pas croire que les États-Unis n'ont pas déjà violé l'une ou l'autre des lois internationales en «manquant de respect pour la personne humaine».

«Quand je vois ces prisonniers cagoulés placés à bord d'avions pour Cuba, je me demande: accepterions-nous cela si c'étaient des troupes canadiennes qui étaient capturées?»

Sa collègue d'allégeance Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce-Lachine) a soutenu que le Canada devrait obtenir l'assurance des États-Unis que les prisonniers ne seront pas exposés à la peine de mort, comme Ottawa le fait dans d'autres cas d'expulsion, avant de leur remettre des prisonniers afghans. Le sous-ministre adjoint à la politique mondiale au ministère des Affaires étrangères, John Wright, lui a répondu que cette question fait actuellement l'objet de discussions.

En Grande-Bretagne, le premier ministre Tony Blair s'est lui aussi fait reprocher sa collaboration trop étroite avec les États-Unis, dont on commence à dénoncer l'approche, surtout depuis que l'on sait qu'au moins trois des prisonniers à Cuba sont des Britanniques.

Tant au NPD qu'au Bloc québécois ou à la Coalition RD-PC, on pense que ces questions devraient être résolues avant le départ des troupes canadiennes. Le Canada doit envoyer 750 soldats à Kandahar au cours des prochaines semaines. Seul un escadron de reconnaissance stratégique d'une vingtaine de personnes est déjà sur les lieux. D'ailleurs, la définition des règles d'engagement n'est pas encore terminée.

«Aucun soldat ne devrait être déployé dans cette mission de combat à Kandahar avant que nous n'ayons obtenu les réponses à ces questions et une garantie clai-

SUITE DE LA PAGE 1

M. Brynen n'est pas convaincu, lui, qu'ils en soient «au strict sens légal» et croit donc que les États-Unis sont techniquement dans le vrai, mais juge que Washington devrait les traiter comme tels pour d'élémentaires raisons humanitaires.

Il ne sont pas des prisonniers de guerre, croit-il, parce qu'il n'y a pas eu de déclaration de guerre officielle. «Ce qui aurait été difficile parce que les talibans ne formaient pas le gouvernement reconnu d'Afghanistan et que l'organisation al-Qaïda n'est pas un gouvernement.» Non plus, dit-il, que ces prisonniers remplissent toutes les conditions des conventions de Genève, par exemple au chapitre des uniformes. «Si vous combattez dans une guerre, il faut au sens du droit international que vous portiez un uniforme ou un signe distinctif.»

Politiquement, affirme-t-il encore, l'affaire se retourne complètement contre les Américains. «Tout le monde aujourd'hui se demande pourquoi ils se comportent de la sorte. Au Proche-Orient, cette polémique va tout simplement apporter de l'eau au moulin d'al-Qaïda. Politiquement, c'est très maladroit.»

COMBAT

re que nous retirerons immédiatement nos troupes de toute opération qui violerait la convention de Genève», a dit la chef néo-démocrate, Alexa McDonough.

«Je crois que le Canada devrait clarifier et faire accepter les règles d'engagement avant que nous ne nous impliquions, y compris la façon dont nous traiterons les prisonniers que les Canadiens captureront», a renchéri le conservateur Bill Casey.

«Je trouve que le Canada est en rupture avec sa politique extérieure parce qu'il a toujours été reconnu comme étant très respectueux des droits civils et humains», a de son côté expliqué le bloquiste Claude Bachand. «Si on considère les conditions d'emprisonnement et de transport sur les bateaux, les Canadiens se révoltent si c'était nous qui faisons cela. [...] Or, si on met nos prisonniers aux Américains, on participe à la même politique.»

Seule l'Alliance canadienne ne partageait pas ce point de vue. «Les [membres] d'al-Qaïda ne se sont pas comportés comme des soldats. Ils se sont comportés comme des terroristes», a expliqué Leon Benoit. Des soldats ne tuent pas des milliers de civils en temps de paix. Ces gens ne se sont pas comportés en soldats, ils ne sont donc pas des soldats. Ils devraient être traités en criminels, et je n'ai aucune problème avec le fait que le Canada remette ses prisonniers aux Américains.»

À ce chapitre, M. Benoit semblait rejoindre le ministre Eggleton lui-même, qui a tenu à mettre en perspective la situation en rappelant les milliers de personnes qui ont péri lors des attentats terroristes du 11 septembre. «Ce sont des gens qui ont infligé des pertes humaines et de terribles douleurs à ce continent, au World Trade Center à New York et à Washington. Ce sont des gens qui font partie d'un mouvement terroriste qui est une menace à la sécurité des Canadiens, des Américains et d'autres gens à travers le monde. Rappelons-nous cela.»

M. Eggleton a toutefois nié vouloir dire par là que tous ces prisonniers sont déjà considérés coupables avant même d'avoir été jugés.

Il a aussi refusé de dire ce que le Canada ferait si la Croix-Rouge devait qualifier de violation de la convention de Genève le traitement actuel des prisonniers à Cuba, jugeant la question «hypothétique». Il a fini par faire valoir que le Canada, en étant aux côtés des Américains, serait en bonne position pour les amener à respecter cette convention. «Si jamais on découvrait qu'il n'y a pas de respect intégral [de la convention de Genève], nous serions en position de la faire respecter.»

PRISONNIERS

Le flou dans lequel baigne le statut de ces 80 talibans et militants d'al-Qaïda, qui ont commencé à arriver à Guantanamo vendredi dernier, a poussé Amnesty International à demander au gouvernement américain de soumettre le litige aux tribunaux. Le CICR partage cet avis.

Les prisonniers sont détenus dans des «cages» — des cellules de 4,2 m² ouvertes à tous les vents et entourées de clôtures surplombées de barbelés. L'organisation de défense des droits humains Human Rights Watch a affirmé que les États-Unis «semblent respecter la plupart des dispositions» de la convention de Genève, mais trouve «injustifiable» l'usage des cages. Al s'est dite préoccupée par les informations voulant que les prisonniers transférés à Guantanamo aient été drogués, encagoulés et enchaînés pendant les vingt heures de vol vers Cuba. «Le traitement dégradant de prisonniers est une violation flagrante du droit international», affirme Amnesty. Mary Robinson, haut-commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, a également manifesté sa «préoccupation» face au sort réservé aux détenus.

Sécuritaires, les journaux dans le métro?

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

La question de la sécurité dans le métro a dominé pour une deuxième journée d'affilée la cause qu'entend la Cour supérieure au sujet des deux quotidiens gratuits du métro de Montréal.

Sun Media, qui publie le quotidien gratuit *Montreal métropolitain*, distribué à l'extérieur du métro, veut obtenir le même accès à l'intérieur du métro que son concurrent, le journal gratuit *Métro*, de Publications Métropolitaines.

Une entente d'exclusivité a été signée à cet effet entre Publications-Métropolitaines et la Société de transport de Montréal. C'est cette exclusivité que conteste Sun Media.

Sun Media plaide la liberté d'expression pour obtenir un accès à l'intérieur du métro tandis que la Société de transport de Montréal évoque des raisons de sécurité pour le lui refuser.

Judi, le témoignage du chef de l'exploitation du réseau du métro, Carl Desrosiers, s'est poursuivi sur des questions de sécurité et de gestion de risques.

La veille, M. Desrosiers avait indiqué au tribunal que 48 interruptions de service du métro avaient été causées par des débris de journaux entre le 1^{er} mars et le 31 décembre 2001.

Cette statistique de 2001 se compare à 15 interruptions de service durant la même période en 2000, soit avant que les deux quotidiens gratuits du métro ne soient disponibles. L'un a été lancé le 1^{er} mars 2001, le second, le 12 mars.

Le service de métro est touché par deux à trois interruptions de service par jour, d'une durée de plus de cinq minutes, et ce, pour diverses causes, a pré-

sé hier M. Desrosiers.

M. Desrosiers a toutefois noté que la situation s'est grandement améliorée depuis que d'autres mesures de sécurité ont été adoptées. Par exemple, la société de transport a invité les crieurs de journaux à moins solliciter sa clientèle. Des bacs de récupération ont été installés à certains endroits. La société de transport a aussi changé ses méthodes de nettoyage.

Pour M. Desrosiers, «le fait d'avoir un seul quotidien gratuit permet de mieux contrôler mon risque», notamment en diminuant la quantité de papier potentiellement «volant» dans le métro, sur les quais, dans les tunnels et dans les wagons. Cela permet aussi de réduire le nombre de présents, le nombre de crieurs et le nombre d'intervenants avec lesquels discuter.

En n'ayant pas de concurrence entre deux quotidiens gratuits qui se trouveraient dans le métro, le risque de frictions est aussi diminué entre les crieurs concurrents et entre deux entreprises concurrentes «qui vont vouloir avoir une part égale» des lieux, a-t-il témoigné.

M. Desrosiers a été contre-interrogé par un des avocats de Sun Media, Michel Sylvestre, au sujet de la présence d'autres éléments, dans les stations de métro, qui pourraient présenter un risque potentiel à la sécurité en vertu de leur emplacement.

Il a ainsi été interrogé sur la présence de dépanneurs, de guichets automatiques bancaires, de distributeurs de cartes d'appel, d'appareils téléphoniques, etc. Selon M. Desrosiers, toutefois, on ne peut comparer tous ces éléments. «Ce n'est pas du tout le même risque», estime-t-il.

Le contre-interrogatoire de M. Desrosiers se poursuit aujourd'hui.

DOLLAR

SUITE DE LA PAGE 1

blement d'autres supports. On peut bien projeter des lignes à 1,6250 [61,54 cUS] puis à 1,65 [60,60 cUS]; n'empêche, une devise tombant comme cela nous appauvrit beaucoup, a enchaîné François Dupuis. Les gens ne veulent que du dollar américain. Ils estiment que la reprise viendra d'abord des États-Unis.»

Il insiste: «Il y a cet énorme déficit du compte courant américain qui, selon la théorie, devrait provoquer un affaiblissement du dollar américain. Or ce déficit, à 4 % du PIB, demeure à un niveau soutenable. Et même si le dollar américain est surévalué, il n'y a présentement pas d'autres alternatives à cette devise.»

«C'est la désolation!», a renchéri l'économiste en chef de la Banque Nationale, Pour Dominique Vachon, le jeu des écarts de taux d'intérêt a perdu son effet. C'est le jeu des anticipations économiques qui s'impose et, à ce titre, la perception dominante veut que la reprise de l'économie canadienne va tarder. «Il y a également la position de la Banque du Canada voulant que le tout soit une résultante du choc que l'on a eu sur le prix des matières premières, et que l'évolution du dollar canadien est fortement corrélée à celle du cours des matières premières.»

D'autres analystes ont attribué la glissade à une trop modeste réduction des taux d'intérêt par la Banque du Canada mardi, tandis que d'autres n'y voyaient qu'un facteur secondaire. «C'est une question de manque de confiance envers l'économie canadienne qui ne suivrait pas la reprise des États-Unis. Quant à savoir si cela est justifié ou non, c'est un autre débat», a commenté Marc Lévesque, économiste principal à la Banque Toronto-Dominion.

«Je crois qu'à court terme la situation sera difficile, le temps que le marché rajuste ses attentes d'une reprise rapide vers une reprise plus difficile», a fait valoir Mark Chandler, économiste principal pour Goldman Sachs.

La Banque du Canada a réduit ses taux de 25 points de base plus tôt cette semaine pour tenter de raviver une économie qui se fait toussotante depuis plusieurs mois, à l'image de celle des États-Unis. Bien que la baisse ait été conforme aux attentes de la plupart des analystes, certains d'entre eux s'attendaient à une réduction des taux plus énergique et s'inquiètent de la récente hausse du taux de chômage.

Dépassant ce discours conjoncturel, François Dupuis estime qu'il faut trouver une solution de rechange. Et cela presse! «C'est le temps de penser à une autre solution de régime de taux de change. En bas des 68 cUS, nous avons dépassé le niveau raisonnable. Les entreprises exportatrices deviennent paresseuses, inefficaces, et le coût des importations nous appauvrit. Avec un tel niveau pour notre devise, les gens et les entreprises vont de toute façon avoir tendance à se dollariser.» Il fait remarquer que le dollar australien s'échangeait à 85 cUS il y a six ans. Aujourd'hui, il parvient de peine et de misère à s'accrocher autour des 50 c.

Pour Dominique Vachon, «à ces creux, les prévisions quant à la suite des choses deviennent émotives. Quant au débat sur la dollarisation, il a déjà cours. Nous préférons demeurer avec notre scénario prévoyant une légère appréciation du dollar canadien, qui devrait terminer l'année à 64 c.»

Le ministre fédéral des Finances, Paul Martin, a précisé, pour sa part, que le dollar canadien reprendra de la valeur lorsque les marchés financiers internationaux seront plus stables. «Je crois que, lorsque nous aurons la stabilité, les données fondamentales de l'économie canadienne se refléteront dans notre devise, a-t-il déclaré. La principale source du problème réside dans l'instabilité internationale et l'actuelle récession aux États-Unis, qui n'affecte pas seulement le Canada mais aussi tous les pays.»

Avec Reuters

TALIBANS

SUITE DE LA PAGE 1

dront et la guerre cessera», a-t-il dit.

Le chargé d'affaires a accusé la communauté internationale de privilégier l'envoi de troupes en Afghanistan à l'aide économique, alors que les besoins pour la reconstruction de l'Afghanistan sont estimés à au moins 15 milliards de dollars.

«La communauté internationale devrait agir sérieusement sur les deux fronts. Quand elle envoie des soldats, elle devrait envoyer de l'argent aussi. Le manque d'argent accroît les risques d'échec pour le gouvernement intérimaire», a affirmé M. Mastan.

Obligation de déclarer les erreurs médicales

Les médecins du Québec devront obligatoirement déclarer toute erreur médicale à un patient, selon le nouveau code de déontologie récemment adopté par le Collège des médecins du Québec. Ainsi, si un médecin n'informerait pas un patient qu'il a commis une erreur médicale, il pourrait faire l'objet de mesures disciplinaires de la part du Collège des médecins.

Il n'existe aucune statistique sur les erreurs médicales au Québec, mais selon une étude, quelque 98 000 personnes sont décédées aux États-Unis en 1999 à la suite d'erreurs de médication ou de mauvais diagnostics.

Selon un avocat spécialisé en erreurs médicales, Jean-Pierre Ménard, le nouveau code de déontologie permettrait de diminuer le nombre de poursuites devant les tribunaux. «Au Québec, les gens vont accepter que les médecins se trompent, mais pas qu'ils les trompent», a-t-il déclaré sur les ondes de LCN. «Les gens nous disent souvent: "Si le médecin m'avait dit ce qui m'était arrivé, je ne serais pas venu vous voir."»

M^r Ménard ne croit pas que le nouveau code de déontologie modifiera du jour au lendemain les pratiques médicales «parce que cela implique un changement de culture et de mentalité». (PC)

Restaurant Gutenberg — cuisine française qui fait bonne impression

► **CE MIDI:** Entrée + dos de saumon rôti à la coriandre + dessert • 17\$

► **CE SOIR:** Deux tables d'hôtes avec apéro pour 50\$

359, av. du Président-Kennedy (coin de Bleury) • Place des Arts • Tél.: 285-8686 • gutenberg@qc.airs.com